

Adoption des modifications de MCC de Médecine Purpan-Rangueil : DFGSMa 2^{ème} et 3^{ème} années, DFASMa 1^{ère} et 2^{ème} années, Biologie santé parcours dérogatoire M1, Biologie santé et Biotechnologie M1, Orthophonie 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} années, Audioprothésiste 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, M2 Coordonnateur Parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative, Mention Ethique du soin et recherche 1^{ère} et 2^{ème} années, PACES Purpan/Rangueil, Orthoptie 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, Psychomotricité 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} années, DFGSM2 et DFGM3 Purpan/Rangueil

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA VIE
DE L'ÉTUDIANT

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 septembre 2019

Délibération 2019/09/CFVU- 52

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les modifications de MCC de Médecine Purpan-Rangueil : DFGSMa 2^{ème} et 3^{ème} années, DFASMa 1^{ère} et 2^{ème} années, Biologie santé parcours dérogatoire M1, Biologie santé et Biotechnologie M1, Orthophonie 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, et 5^{ème} années, Audioprothésiste 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, M2 Coordonnateur Parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative, Mention Ethique du soin et recherche 1^{ère} et 2^{ème} années, PACES Purpan/Rangueil, Orthoptie 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, Psychomotricité 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} années, DFGSM2 et DFGM3 Purpan/Rangueil. (documents joints)

Toulouse le 5 septembre 2019

La Présidente


Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Institut de Formation en Psychomotricité

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 73

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
1^{ERE} ANNEE D'ETUDES
DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICITE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019 - 2020**

- **VU** l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

- **VU** l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019

- **VU** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

CHAPITRE 1

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 1^{ère} année de Psychomotricité pour l'année universitaire **2019-2020** sont organisés en modules comme suit :

1°) Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes :

- Module 1 : - Santé Publique - Pathologie médicale, chirurgicale et Pharmacologie - Pédagogie
- Module 2 : - Anatomie - Neuro Anatomie - Neurologie
- Module 3 : - Physiologie et neurophysiopathologie
- Module 4 : - Psychologie
- Module 5 : - Psychiatrie
- Module 6 : - Psychomotricité

2°) Un enseignement pratique de Psychomotricité :

- Module 7 : - Epreuve pratique de psychomotricité

3°) Des stages d'information et d'observation

CHAPITRE 2

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.
Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

a) - Contrôle continu.

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION
Module 1 - Pédagogie	Un écrit portant sur les liens entre stage et contenu de l'enseignement de Pédagogie sera demandé en cours d'année.	/ 12
Module 2 - Anatomie - Neuro-Anatomie - Neurologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentés régulièrement	/ 15
Module 3 - Physiologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentés régulièrement	/ 15
Module 4 - Psychologie	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt est sera fixée ultérieurement. Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 15
Module 6 - Psychomotricité	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) portant sur l'un des livres proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre un résumé accompagné de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les résumés doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 20
Module 7 - Module pratique psychomotricité	Un oral aura lieu à l'issue de chaque semestre sur les TD (2 notes sur 30 chacune). Un rapport de stage est également noté dans ce module (note sur 20).	/ 80

b) Examen partiel théorique

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : SANTÉ PUBLIQUE	2 à 3 QDC ou 4 à 8 QROC ou 6 à 10 QCM ou 1 à 2 QR	1 H	12	JANVIER
MODULE 2 : ANATOMIE NEURO ANATOMIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 3 PHYSIOLOGIE ET NEUROPHYSIOPATHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 4 PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 5 PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	24	
MODULE 6 PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	20	
MODULE 7 PRATIQUE DE PSYCHOMOTRICITE	Epreuve orale	10mn	30	

c) Examens théoriques de fin d'année.

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : - PATHOLOGIE MEDICALE CHIRURGICALE ET PHARMACOLOGIE	1 QR et/ou 3 QROC et/ou 3QDC et/ou 10 QCM	1 H	16	MAI / JUN
MODULE 2 : - ANATOMIE GENERALE - NEURO-ANATOMIE - NEUROLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 3 - PHYSIOLOGIE ET - NEUROPHYSIOPATHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 4 - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 5 - PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	36	
MODULE 6 - PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	40	
MODULE 7 - EPREUVE PRATIQUE DE PSYCHOMOTRICITE - RAPPORT DE STAGE	Epreuve orale CC/Rapport écrit	10mn	30 20	

d) Coefficients - notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION	NOTE ELIMINATOIRE
Module 1	Santé publique - Pathologie médicale, chirurgicale et Pharmacologie - Pédagogie	40	16/40
Module 2	Anatomie - Neuro Anatomie - Neurologie	60	24/60
Module 3	Physiologie et Neurophysiopathologie	60	24/60
Module 4	Psychologie	60	24/60
Module 5	Psychiatrie	60	24/60
Module 6	Psychomotricité	80	32/80
Module 7	Epreuve pratique de psychomotricité	80	32/80

CHAPITRE 3

ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les étudiants doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale soit 10/20 à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir eu de note éliminatoire (inférieure à 8/20) à l'un des modules
- Avoir validé les stages afférents à l'année en cours

L'étudiant ajourné, est renvoyé à la 2^{ème} session et devra repasser l'ensemble des matières qui composent le ou les modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

La compensation annuelle

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale annuelle des notes obtenues pour les modules théoriques est supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue par module n'est pas inférieure à 8/20

2) 2^{ème} session

a) Organisation de la 2^{ème} session :

1. Elle comportera une **épreuve écrite** portant sur l'ensemble du programme de l'année pour chacun des modules théoriques et un **oral** pour le module pratique de psychomotricité.
2. Les candidats conservent pour la deuxième session les notes au moins égales à la moyenne obtenue à chacun des modules s'ils le souhaitent. Ils ont la possibilité de se présenter aux épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la première session. Dans ce cas, il sera tenu compte de la meilleure note.
3. Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.
4. Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

b) Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- avoir obtenu la moyenne générale, 10/20, à l'ensemble des modules,
- ne pas avoir de note éliminatoire. **note inférieure à 8/20** à l'un des modules,
- Avoir validé les stages

En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année. Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Toulouse, le 05 SEP. 2019



La Présidente de l'Université

Régine André-Obrecht

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Institut de Formation en Psychomotricité

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 72

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
2EME ANNEE D'ETUDES
DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICITE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019 - 2020**

- VU l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

CHAPITRE 1

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 2ème année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2019-2020 sont organisés comme suit :

1°) Un *enseignement théorique* portant sur les disciplines suivantes :

Module 1- Anatomie : a) Anatomie b) Physiologie

Module 2 - Pédiatrie

Module 3 - Psychologie

Module 4 - Psychiatrie

Module 5 - Psychomotricité

2°) Un *enseignement pratique et théorico clinique* portant sur les disciplines suivantes :

Module 6 - Etudes de cas

Module 7 - Psychomotricité pratique

3°) Des stages d'information et d'observation

CHAPITRE 2

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.
Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

a) - Contrôle continu

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION	
Module 1 : ANATOMIE	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentées régulièrement	/ 15	
- Anatomie - Physiologie			
Module 3	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 15	
- Psychologie	Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.		
Module 5	En lien avec le cours sur les tests psychomoteurs, une correction de tests sera demandée à chaque étudiant (noté sur 12).	/ 32	
- Psychomotricité	Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra faire l'analyse d'un cas sur dossier afin d'établir un diagnostic et rédiger un compte-rendu d'examen psychomoteur. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. (Noté sur 20)		
Module 6	Présentation et soutenance d'un cas relevant de la rééducation psychomotrice devant un jury composé de deux personnes (psychomotricien, médecin ou psychologue).	/ 40	
- Etude de cas			
Module 7	Un dossier de quinze pages maximum sera réalisé sur un thème se rapportant à la relaxation. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40)	/ 80	
- Module pratique psychomotricité	Un rapport écrit de dix pages maximum sera réalisé sur l'un des stages effectués au cours de l'année. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40).		

b) - Examen partiel théorique

MODULES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : - ANATOMIE - PHYSIOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	JANVIER
MODULE 2 - PEDIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	40	
MODULE 3 - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 5 - PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	16	

c) - Théoriques de fin d'année.

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : ANATOMIE - ANATOMIE - PHYSIOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	MAI/JUIN
MODULE 3 - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 4 - PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	40	
MODULE 5 - PSYCHOMOTRICITE - TEST	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	16	
	Ecrit	1 H	16	
MODULE 6 -ETUDE DE CAS	Epreuve orale	20 MN	40	

d)Coefficients - notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION	NOTE ELIMINATOIRE
Module 1	Anatomie - Physiologie	60	24/60
Module 2	Pédiatrie	40	16/40
Module 3	Psychologie	60	24/60
Module 4	Psychiatrie	40	16/40
Module 5	Psychomotricité	80	32/80
Module 6	Etude de cas	40	16/40
Module 7	Epreuve pratique de psychomotricité	80	32/80

CHAPITRE 3

ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les étudiants doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale soit 10/20 à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir eu de note éliminatoire (inférieure à 8/20) à l'un des modules
- Avoir validé les stages afférents à l'année en cours

L'étudiant ajourné, est renvoyé à la 2^{ème} session et devra repasser l'ensemble des matières qui composent le ou les modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

La compensation annuelle :

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale annuelle des notes obtenues pour les modules théoriques est supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue par module n'est pas inférieure à 8/20

2) 2ème session

a) Organisation de la 2^{ème} session :

1. Elle comportera une **épreuve écrite** portant sur l'ensemble du programme de l'année pour chacun des modules théoriques et d'un **oral** pour le module pratique de psychomotricité.
2. Les candidats conservent pour la deuxième session les notes au moins égales à la moyenne obtenue à chacun des modules s'ils le souhaitent. Ils ont la possibilité de se présenter aux épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la première session. Dans ce cas, il sera tenu compte de la meilleure note.
3. Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.
4. Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

b) Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- avoir obtenu la moyenne générale, 10/20, à l'ensemble des modules,
- ne pas avoir de note éliminatoire. **note inférieure à 8/20** à l'un des modules,
- Avoir validé les stages

En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année. Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Toulouse, le **05 SEP. 2019**
La Présidente de l'Université
Regine André Obrecht



UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Institut de Formation en Psychomotricité

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 72

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
3EME ANNEE D'ETUDES
DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICITE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019 - 2020**

- VU l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

CHAPITRE 1

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 3^{ème} année de Psychomotricité pour l'année universitaire **2019-2020** sont organisés en modules comme suit :

1. Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes :
 - Anatomie
 - Législation
 - Psychiatrie
 - Psychologie
 - Psychomotricité
2. Module théorico-clinique s'appuyant sur l'étude de cas
3. Module pratique de Psychomotricité
4. Stages d'Initiation Thérapeutique

CHAPITRE 2

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque fin d'année universitaire sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes à l'exception des épreuves du Diplôme d'Etat (Mise en Situation Professionnelle et soutenance du mémoire).

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

a)- Contrôle continu

MODULE	DISCIPLINES	NATURE DES EPREUVES	NOTATION
Module Théorique	- Anatomie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentés régulièrement	/ 10
	- Psychomotricité	L'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) portant sur l'un des livres proposés ou une note de synthèse sur un groupe d'articles. Les notes de lecture ou de synthèse doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 30
Module Pratique de psychomotricité	- Ecrit sur le TD Prise en charge du nourrisson		/30

b) Examen terminal

	DISCIPLINES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	NOTATION	DATES
MODULE THEORIQUE	ANATOMIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	10	MARS
	LEGISLATION	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	20	
	PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	40	
	PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	40	
	PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	30	
	Module Théorico Clinique psychomotricité	Ecrit de 4 h sur un cas relevant de la rééducation psychomotrice avec questions centrées sur la psychomotricité.			
Module Pratique de psychomotricité	- Oral sur un cas choisi parmi trois préparés par les étudiants à partir des stages d'initiation thérapeutique – Toute note au-dessous de 8/20 entraîne la non validation du module et la compensation ne peut pas s'appliquer.			/ 50	

c) Coefficients - notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULE	DISCIPLINES - NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION	NOTE ELIMINATOIRE
Module Théorique	Anatomie	20	8/20
	Législation	20	
	Psychiatrie	40	
	Psychologie	40	
	Psychomotricité	60	

CHAPITRE 3

ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) - Admission à l'issue de la 1^{ère} session

*A l'issue de la troisième année, pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychomotricité qui sanctionne la fin du cycle de formation, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir une moyenne générale à l'ensemble des 3 modules dispensés en 3^{ème} année sans note inférieure à **8/20** à chaque module.
- Avoir validé les stages et les T.D. des 3 années d'études.

*L'examen final en vue de l'obtention du diplôme est organisé par l'IFPT (Institut de Formation en psychomotricité de Toulouse), sous la responsabilité de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), qui comporte 2 épreuves (Arrêté du 6 Août 2004 modifiant l'arrêté du 7 Avril 1998) L'étudiant devra :

- Avoir présenté et obtenu la moyenne à une épreuve de mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 45 mn à 1 H précédé d'une préparation de 20 mn, notée sur 20.
- Avoir soutenu, pendant 45mn maximum et obtenu la moyenne, à un mémoire, noté sur 20.

Selon l'Article 21 du 6 Août 2004 : Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à **8/20** pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.

2) - 2ème session

L'étudiant ajourné à la 1^{ère} session est renvoyé à la 2^{ème} session.

- a) Pour le module théorique, il devra repasser la ou les disciplines pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Il peut également présenter aux épreuves de rattrapage des disciplines pour lesquelles il a obtenu la moyenne. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage est inférieure.
- b) Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^o session.
- c) En cas d'échec aux modules, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année.

A Toulouse, le **05 SEP. 2019**



La Présidente de l'Université

Régine André-Oubrecht

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE RANGUEIL

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

www.medecine.ups-tlse.fr

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE PURPAN

FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

2019/2020

Master 1

Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies

Parcours dérogatoires corps de santé

Responsable pédagogique

Madame le Professeur Isabelle BERRY

berry.i@chu-toulouse.fr

Le Président de l'Université

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 17 juin 2019
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 septembre 2019

Arrête

INTRODUCTION

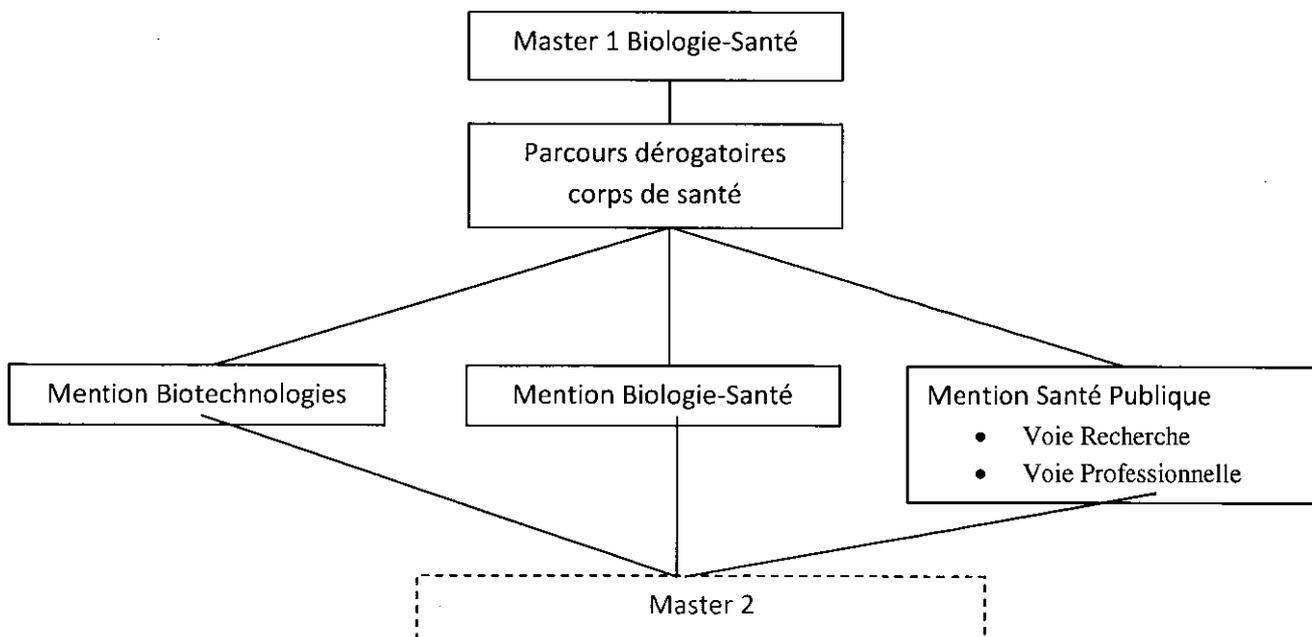
Le passage de l'Université Paul Sabatier au système Européen LMD (Licence Master Doctorat) est effectif depuis la rentrée (2004-2005). Cela a en particulier entraîné un remplacement des Maîtrises par des Masters 1ère année et des DEA par des Masters 2ème année Recherche (M2R). Chacune de ces années correspond à la validation de 60 «crédits européens» (ECTS European Credit Transfer System).

L'accession en M2R requiert la validation d'un M1 comme auparavant la MSBM était nécessaire à l'entrée en DEA des étudiants provenant des corps de santé.

Les étudiants engagés dans un cursus Santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le Master 1 Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies dans le cadre de parcours dérogatoires.

La délivrance du M1 nécessite simultanément la validation d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements spécifiques au Master et la validation du 2ème cycle de leurs études.

A l'Université Paul Sabatier l'équipe pédagogique du Master 1 Biologie-Santé a veillé à ce que l'offre de formation puisse s'adapter aux besoins des étudiants des formations des corps de santé tant en contenus qu'en horaires.



MODALITES D'ACCES

Master1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies Parcours dérogatoires

Le Master 1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies parcours dérogatoires est **accessible aux étudiants des corps de santé qui ont validé ou qui valideront le 2^{ème} cycle.**

Les étudiants peuvent s'inscrire dès la 2^{ème} année de leurs études de santé effectuées dans les Facultés de Médecine-Rangueil, Médecine-Purpan, Chirurgie Dentaire, Sciences Pharmaceutiques de l'Université Toulouse III Paul Sabatier ou de leurs études effectuées à l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, à l'Ecole de Sages-Femmes de Toulouse et plus généralement dans toutes les formations paramédicales dont le diplôme confère un grade de Master (orthophonistes, Infirmiers de pratique avancée...)

Dans l'éventualité où des étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute, de sage-femme ou d'orthophoniste souhaiteraient faire valoir leur diplôme de santé dans le parcours dérogatoire, ils devront déposer une candidature motivée qui peut être acceptée ou refusée par la commission d'admission de santé.

Cette candidature ne dispensera pas de l'obligation de la procédure Etudes en France plusieurs mois avant la rentrée universitaire.

La validation d'UE théorique ou UE stage hors de ce dispositif ne garantit pas l'obtention du M1 parcours dérogatoire.

Aucune démarche d'Inscription ne doit être entamée sans que vous vous soyez assuré(e) auprès de la scolarité 3^{ème} cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master 1 nécessite la validation de 60 ECTS répartis comme suit :

1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche	8 ECTS
Validation	Du 2 ^{ème} cycle des études de santé *	40 ECTS
TOTAL	MASTER niveau 1	60 ECTS

*les sages-femmes, les masso-kinésithérapeutes et plus généralement les paramédicaux ayant le grade de master effectueront l'UE stage (8 ECTS), un complément de 3UE (3 x 6 ECTS) dont obligatoirement : « Biologie et physiopathologie moléculaires de la cellule » ou « biochimie des dysrégulations métaboliques » ou « approche physiopathologique des maladies du métabolisme » et la validation de leur diplôme de professionnel de santé leur conférant 34 ECTS.

Exceptionnellement pour un projet d'études nécessitant une 3^{ème} UE différente des précédentes, l'étudiant devra soumettre une demande au jury du M1 dérogatoire corps de santé, pour autorisation.

Toute UE validée est acquise, la moyenne à chacune d'elle est nécessaire.

Le diplôme du M1 ne sera délivré qu'après la validation du 2^{ème} cycle d'études de santé, ou de l'obtention du diplôme de sages-femmes ou de masso-kinésithérapie ou d'orthophonie et ultérieurement, des futurs diplômes paramédicaux conférant le grade de master.

Il existe plus de 30 UE théoriques de 6 ECTS, celles-ci sont situées dans les mentions :

- Biologie-santé
- Biotechnologies
- Santé publique

Le complément du parcours dérogatoire M1 des étudiants des corps de santé peut donc par exemple être effectué sous la forme de 2 UE (éventuellement de mentions différentes et selon une cohérence thématique) qui donneront un équivalent de 12 ECTS (2 x 6) qui, associées au stage obligatoire de 1 mois (8 ECTS) de recherche dans un laboratoire agréé s'ajouteront aux 40 ECTS d'équivalence accordés à l'issue du 2^{ème} cycle.

M1 Mention Biologie-Santé =

2 UE validées (dans la même ou autre mention) + 1 UE stage + 2^{ème} cycle

M1 Mention Biotechnologies =

2 UE validées BT + 1 UE stage + 2^{ème} cycle.

Les étudiants ayant déjà un M1 Biologie-Santé ou Biotechnologies et qui souhaitent valider un autre M1 de mention différente doivent impérativement refaire un nouveau stage de recherche.

De plus, toutes les UE du parcours FSI de ce master1 peuvent être choisies par les étudiants corps de santé. La liste peut être consultée sur [http : //www.masterbiosante.ups-tlse.fr](http://www.masterbiosante.ups-tlse.fr)

Il existe également un parcours dérogatoire corps de santé dit « accéléré », réservé aux étudiants les plus investis et désireux d'accéder précocement au M2, voire à la thèse de sciences, avec interruption temporaire de leurs études de santé. Ils sont sélectionnés par M. Jean-François Amal et M. Bernard Payrastra. La gestion administrative se fait à la scolarité de la Faculté de Chirurgie dentaire (odontologie).

Si vous envisagez un M2 Professionnel, vous pouvez à la place du stage de recherche valider l'unité stage de master 1 –type professionnel- Gestion des institutions et services de santé du Master Santé Publique (Faculté de Médecine – Purpan- Département de Santé Publique) :

Enseignant responsable **Mme Béatrice Vincent**

(Modalités administratives identiques – Contenu du rapport : effectuer une analyse critique du Fonctionnement d'une organisation du secteur de la santé ou aider à mettre en place un outil ou une démarche de Management de la santé). Il est impératif de prendre contact avec l'enseignant responsable (M.A. Montalan ; Carole Jean-Amans) pour valider le projet de stage.

STAGE DE RECHERCHE

Pour prétendre à valider l'unité stage de recherche il faut :

- S'inscrire administrativement à la scolarité 3^{ème} cycle de la faculté de médecine Rangueil pour tous les corps de santé.

Périodes des Inscriptions :

- pour les Unités d'enseignement théoriques : du 16 septembre 2019 au 8 novembre 2019 dernier délai

- pour l'Unité d'enseignement du stage : du 16 septembre 2019 au 15 mai 2020 dernier délai

- Assister à l'enseignement d'initiation : 3 jours de cours obligatoires en janvier de 17h à 20h.

- Retirer une convention de stage à la scolarité 3^{ème} cycle de la Faculté de Médecine Rangueil (établie sur présentation d'une autorisation du laboratoire d'accueil) au moins **2 mois** avant le début du stage.

La retourner à la scolarité signée par l'étudiant et le laboratoire au moins **3 semaines** avant le début du stage.

Aucun étudiant ne pourra commencer le stage sans les signatures de toutes les parties sur la convention.

- Effectuer un travail de 1 mois minimum à 2 mois maximum dans un laboratoire de recherche labélisé nationalement, ou internationalement sous la supervision d'un directeur de recherche.

- Rédiger et présenter oralement un rapport de stage (mémoire) devant un jury.

- Obtenir la moyenne.

LE RAPPORT DE STAGE

Il doit comporter vingt pages maximum (introduction avec situation de la question de recherche, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

Présentation sous forme d'article scientifique

Introduction

Matériel et Méthodes

Résultats

Discussion

Bibliographie

Présentation du laboratoire d'accueil

Intitulé

Organigramme

Reconnaissance

Compte –rendu des cours de l'UE stage :

Organisation de la recherche en France

Méthodologie des essais cliniques, statistiques

Principes de l'expérimentation

Mesures d'hygiène et de sécurité :

Exposition à des risques particuliers

Information, formation

Risques liés au travail réalisé

Ce rapport doit être déposé en deux exemplaires 15 jours avant les dates de soutenance à la Scolarité 3^{ème} cycle Faculté de Médecine Rangueil.

Les dates fixées pour les soutenances du mémoire sont :

- mises en ligne sur le site de medecine.ups-tlse.fr rubrique études puis **Master 1**
- affichées sur le panneau d'information Master1 (RDC bâtiment administratif Faculté de Médecine Rangueil
ou renseignées par la scolarité du 3^{ème} cycle.

LA SOUTENANCE

La présentation orale est de **30 minutes** (Présentation du travail de recherche PowerPoint de 15 mn et questions/réponses de 15 mn).

Note $\geq 10 / 20$ UE validée est acquise.

Deux périodes de soutenances sont prévues :

Une fin juin - début juillet (qui équivaut à la 1^{ère} session).

Une autre en septembre (qui équivaut à la 2^{ème} session) à laquelle on peut s'inscrire directement si on le souhaite. Mais attention, en cas d'échec, les étudiants devront soutenir une année suivante, en se réinscrivant.

PAS DE CONVOCATION pour ces 2 sessions

Les dates, lieux et heures de passage des candidats sont affichés sur le panneau d'information du Master1 (RDC du bâtiment administratif de la Faculté de Médecine Rangueil)
ou renseignées par mail par la scolarité du 3^{ème} cycle.

Tous les étudiants sont priés d'apporter leur ordinateur portable à la soutenance.

Le réseau informatique de la faculté est compatible avec les PC.

Pour les MAC prévoir un adaptateur.

INSCRIPTIONS

- Vérifiez que votre situation correspond aux modalités d'accès décrites ci-dessus
- La procédure d'Inscription est accessible sur : **www.medecine.ups-tlse.fr**
Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil/Modalités par diplôme/Master
- Les inscriptions se prennent toujours à la faculté de Médecine Rangueil (ou de Sciences Pharmaceutiques) selon le corps de santé d'origine des candidats.

Faculté de Médecine Rangueil
Scolarité 3^{ème} cycle
133 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
Contact : Cathy BLAZY ou Sylvie ROTHERA
05 62 88 90 19
catherine.blazy@univ-tlse3.fr

Faculté des Sciences Pharmaceutiques
35 chemin des Maraîchers
31062 Toulouse cedex 9
Contact : G. Dubrulle
05 62 25 98 03
respharma@adm.ups-tlse.fr
pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute ou sage-femme ne devront entamer aucune démarche d'Inscription sans s'être assurés auprès de la scolarité 3^{ème} cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

L'inscription définitive au Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Paul Sabatier.

Toulouse, le **05 SEP. 2019**

La Présidente de l'Université,



Regine ANDRÉ-OBRECHT

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
1^{ERE} ANNEE D'ETUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019-2020**

- VU l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la première année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2018-2019, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 1

- UE1 - Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie
- UE2 - Optique géométrique, optique physiologique
- UE3 - Réfraction
- UE4 - Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle
- UE5 - Acuités visuelles et leurs anomalies
- UE6 - Anglais
- UE7 - Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision
- UE8 - Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire
- UE13 - Hygiène et gestion des risques
- UE16 - Pathologies générales
- UE18 - Psychopathologie - Neurophysiologie

SEMESTRE 2

- UE9 - Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire
- UE10 - Explorations fonctionnelles
- UE11 - Bilan orthoptique
- UE12 - Déontologie et éthique : historique de la profession
- UE14 - Pathologies ophtalmologiques
- UE17 - Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales
- UE21 - Santé publique
- UE Libre - Informatique
- UE24 - Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle
- UE6 - Anglais

- Les Enseignements Dirigés

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

2 – Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 1ère année, en fonction du référentiel de formation
Soit 1 semaine au semestre 1 banalisée sur le vendredi et 3 semaines au semestre 2

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE	DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique et histologie.	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3 à 6 QROC	30 mn		/30	3
UE2 Optique géométrique, optique physiologique	Optique géométrique et physiologique 1	4 QROC et 2 QR et/ou 5 à 10 QCM	1h		/30	3
UE3 Réfraction	Réfraction	2CC			/40	4
UE4 Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle	Physiologie du système visuel / neurosensorielle	3 QROC et 3 QR	2h		/40	4
UE5 acuités visuelles et leurs anomalies	Acuités visuelles	4 à 10 QROC	1h		/30	3
UE6 Anglais	Anglais	Question synthèse sur doc vus en cours + vocabulaire et grammaire	1h30		/20	1
UE7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	Neuro- Anatomie	4 à 10 QROC	1h	/15	/30	2
	Anatomie cervico faciale	4 à 10 QROC		/15		
UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	Physiologie de la vision binoculaire et appareil oculomoteur	2 CC			/40	3
UE13 Hygiène et gestion des risques	Hygiène et gestion des risques	Contrôle continu sur les TD en présentiel			ADM/AJ	1
UE16 Pathologies générales	Pathologies générales	2CC			/20	2
UE18 Psychopathologie Neurophysiologie	Psychopathologie	2 QROC	1h	/15	/30	2
	Neurophysiologie	2 QROC		/15		
STAGES					ADM/AJ	2

30ECTS

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE UE	ECTS
UE9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	2 QROC 2CC 2CC	45 mn épreuve écrite		/50	4
UE10 Explorations fonctionnelles	Explorations fonctionnelles	4 à 10 QROC	1h	/30	/30	3
		Contrôle continu sur les TD en présentiel		ADM/AJ		
UE11 Bilan orthoptique	Bilan Orthoptique	2 CC + 2 CC			/50	5
UE12 Déontologie et éthique : historique de la profession	Déontologie/ Ethique	4 à 10 QROC	30mn		/10	1
UE14 Pathologies ophtalmologiques et sensorimotrices	Pathologie ophtalmologiques	4 à 10 QROC	1h		/30	2
UE17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	Electrophysiologie-angiographie - explorations fonctionnelles	Contrôle continu sur les TD en présentiel		ADM/AJ	ADM/AJ	4
UE21 Santé Publique	Santé publique	2 à 3 QDC ou 4 à 8 CROC ou 1 à 2 QR ou 6 à 10 QCM	1h		/30	3
UE Libre Informatique*	Informatique	C2I - 60 QCM + 1 Contrôle continu	45 mn		/20	2
UE24 Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle	Amblyopie et phénomène de privation	2 CC			/20	3
UE6 Anglais	Anglais	Oral	10 mn		/20	1
STAGE		CC			ADM/AJ	2

30 ECTS

*Pour l'épreuve d'informatique, Le contrôle de connaissances est réalisé par un questionnaire de type QCM dont les questions sont tirées dans la base nationale de certification accessible via la plateforme nationale de certification QCM du C2i niveau 1. Chaque question est associée à un domaine de compétences. Pour chaque domaine, au minimum 12 questions doivent être posées. Les modalités de calcul du score obtenu à un QCM sont décrites en annexe III de la circulaire conformément à la circulaire sur le site du ministère de l'enseignement supérieur :

[HTTPS://C2I.EDUCATION.FR/SPIP.PHP?ARTICLE101](https://c2i.education.fr/spip.php?article101)

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.
La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.
Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire**

1^{er} semestre : 1 stage d'une semaine réparti en 10 demi-journées à l'hôpital

2^{ème} semestre : 1 stage de 3 semaines réparti en 30 demi-journées à l'hôpital

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.
Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.
Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1. Admission en 2^{ème} année du certificat de capacité d'orthoptie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

* La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- N'avoir aucune note éliminatoire (inférieure à 6/20)

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Ils conservent la discipline dans laquelle ils ont obtenu la moyenne pour l'UE7 et l'UE18.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour les contrôles continus (cf tableau ci-dessous) et pour :

UE 6 ANGLAIS : ORAL 15 mn ;

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
UE3 Réfraction	CC	1 Ecrit de 1h
UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE 10 Explorations fonctionnelles	TD présentiel	Oral 15 mn
UE 11 Bilan orthoptique	CC	Ecrit de 30 mn
	CC	Ecrit de 30 mn
UE16 Pathologies générales	CC	1 Ecrit de 1h
UE 17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	TD présentiel	Oral 15 mn
UE 24 Phénomène de privation visuelle et Amblyopie fonctionnelle	CC	1 écrit 1h

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2 Condition de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, mais pas les stages pratiques

Toulouse le, **05 SEP. 2019**
La Présidente de l'Université
Régine André-Obrecht



UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX
TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
2^{EME} ANNEE D'ETUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019-2020**

- VU l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

A-ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2019-2020 sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 30 crédits par semestre.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE6 - Anglais

UE 15 - Prise en charge des pathologies sensorimotrices

UE 20 - Contactologie

UE 25 - Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle

UE 26 - Basse vision

UE 28 - Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique

SEMESTRE 4

UE6 - Anglais

UE 22 - Pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 23 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 27 - Bilan et prise en charge de la basse vision

UE 32 - Ophtalmo pédiatrique, Communication, Education thérapeutique

UE 33 - Imagerie et technologies de la communication

2 - Les Enseignements Dirigés

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

3 - Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 2^{ème} année, en fonction du référentiel de formation
Soit 8 semaines au semestre 1 et 8 semaines au semestre 2.

4 – L'Unité d'enseignement optionnelle

La validation de l'UE Optionnelle se fait en 3^{ème} année. Elle est répartie sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année et permet l'obtention de 1 ects.

B-MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 - Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 - Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 - Organisation des épreuves

SEMESTRE 3

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/50	6
UE 20 Contactologie	4 à 10 QROC ou 1 à 2 QR	1h	/20	2
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	2 CC		/40	6
	3 à 10 QROC et/ou 5 à 10 QCM	1h		
UE 26 Basse vision	4 à 10 QROC et/ou 1 QR	1h	/40	6
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	1QR	1h	/10	1
UE6 Anglais	3 A 10 QROC ET/OU QDC ET/OU QR	1h30	/20	1
STAGES	CC		/40	8

30 ECTS

SEMESTRE 4

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 22 Pathologies neuro-ophthalmologiques	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/30	3
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophthalmologiques	2 CC		/50	7
	1 à 4 QR	1h30		
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD pluridisciplinaire en présentiel		ADM/AJ	7
	1 à 4 QR	1h	/40	
UE 32 Communication, Education thérapeutique, Ophtalmologie pédiatrique	4 à 10 QROC	1h	/20	2
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	4 à 10 QROC	30 min	/10	2
UE6 Anglais	Oral par 2	10 mn	/20	1
STAGE	CC		/40	8
UE Optionnelles	Cf. annexe 1			

30 ECTS

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est obligatoire

1er semestre : 1 stage de 8 semaines.

2ème semestre : 1 stage de 8 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II-ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission en 3^{ème} année du certificat de capacité d'orthoptie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour les contrôles continus (cf nature des épreuves en contrôle continu (CC) en 2^{ème} session, sauf pour :

UE 6 Anglais : ORAL 15 mn.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	CC	1 écrit 1h
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmo	CC	1 écrit 1h
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD présentiel	Oral 15mn

2) Condition de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.



Toulouse le

05 SEP. 2019

Présidente de l'Université

Régine André-Obrecht

ANNEXE 1

Unités d'enseignement optionnelles

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

Elle sera validée à la fin de la 3^{ème} année.

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES - 8 JOURS			
Stage en cabinet orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM/AJ	1 ECTS
Stage en établissement adulte			
Stage en établissement enfant			
Stage observation paramédicaux			
Infosup			

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
3^{EME} ANNEE D'ETUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019-2020**

- **Vu** l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- **Vu** l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la troisième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2018-2019, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la troisième année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques et Dirigés

SEMESTRE 1

UE6 - Anglais

UE 29 - Vision et troubles d'apprentissages

UE 30 - Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge

UE 31 - Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle

UE 37 - Diagnostic et projet de soins

UE optionnelle

SEMESTRE 2

UE 19 - Pharmacologie

UE 34 - Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion

UE 35 - Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques

UE 36 - Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales

UE 38 - Travail de fin d'études

UE 39 - Coopération, coordination avec les différents acteurs

UE 40 - Accompagnement

UE 41 - AFGSU

UE6 - Anglais

2 - Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 3^{ème} année, en fonction du référentiel de formation soit 20 semaines réparties sur les 2 semestres .

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 - Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites sont anonymes.

2 - Sessions d'examens

Tout étudiant à droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 - Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE - DISCIPLINES	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE29 Vision et troubles d'apprentissages	-1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC 1 QR ou QCM	2h	/40	5
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/40	6
UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/30	3
UE 37 Diagnostic et projet de soins	2 CC		/30	3
	1 à 2 QR et 1 à 2 Cas clinique	1h		
UE6 Anglais	Résumé d'un article	1h30	/20	1
STAGE	CC	350h	/60	12

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINES	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion		1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h		/20	1
UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h	/30	/30	4
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	Bilans orthoptiques et principes des techniques chirurgicales	1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h	/20	/20	2
UE 19 Pharmacologie		1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/20	/20	1
UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique			TD en présentiel		ADM / AJ	1
UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptiste		Tutorat étudiant			ADM/AJ	1
UE 41 Gestes et soins d'urgence		3 jours de formation	AFGSU		ADM/AJ	1
UE6 Anglais		Traduction + questions sur un article travaillé en cours	2h		/20	1
UE Optionnelle obligatoire et libre choix	Se reporter à l'annexe 1	8 journées			ADM/AJ	1
STAGE		CC	350h		/60	12

4 - CERTIFICAT DE COMPETENCE CLINIQUE

DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	NOTE	NOTE GLOBALE
Exploration complémentaire	ORAL	/5	/20
Examen pratique de réfraction	ORAL	/5	
Techniques orthoptiques	ORAL	/5	
Protocole opératoire	ORAL	/5	

Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation.

Le certificat de compétences cliniques est validé à 10/20.

Une note éliminatoire strictement inférieure à 6/20 s'applique à chaque discipline.

Les modalités de 2^o session sont identiques à celles de la 1^o session.

5 – TRAVAIL DE FIN D'ETUDE

TRAVAIL DE FIN D'ETUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Présentation orale	/20	8 / 6

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

6 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

La présence aux travaux dirigés (TD) **est obligatoire.**

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire**

En cas d'ajournement à un des stages, l'étudiant a la possibilité de le repasser pendant l'été (3 mois).

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

7 - AFGSU

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.

Objectifs généraux

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée et validation de la formation

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2^{ème} semestre sur trois journées. La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait en présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en deuxième session qui sera organisée en juillet/août.

En cas de non validation du stage à l'issue de la 2^{ème} session, l'étudiant redouble.

III - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Validation des enseignements et des stages

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.
- Avoir validé le Certificat de Compétences Cliniques

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Les règles de compensation ne s'appliquent pas à la soutenance de mémoire ni au certificat de compétences cliniques

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Ils conservent la discipline dans laquelle ils ont obtenu la moyenne pour l'UE35 et UE36.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session, sauf pour :

UE 6 ANGLAIS : ORAL 15 mn.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	RAPPEL SESSION 1	NATURE DES EPREUVES
UE 37 Diagnostic et projet de soins	CC	1 écrit 30 mn

2. Obtention du certificat de capacité d'orthoptie

Le certificat de capacité en orthoptie est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des UE et des stages correspondant au référentiel de formation.
- obtenu le certificat de compétences cliniques
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

III - CONDITION DE REDOUBLEMENT.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions.



Toulouse le,

05 SEP. 2019

La Présidente de l'Université

Régine André-Obrecht

ANNEXE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNELLES

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2ème et la 3ème année.

Elle sera validée à la fin de la 3ème année.

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES - 8 JOURS			
STAGE EN CABINET ORTHOPTIE LIBERALE	8 JOURS	VALIDATION ADM/AJ	1 ECTS
STAGE EN ETABLISSEMENT ADULTE			
STAGE EN ETABLISSEMENT ENFANT			
STAGE OBSERVATION PARAMEDICAUX			
INFOSUP			

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

www.medecine.ups-tlse.fr

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

2019/2020

Master 2

Parcours type

**Coordonnateur de parcours de soins du patient atteint de maladie
chronique et/ou dégénérative**

Mention

Santé Publique

Domaine

Sciences, Technologies, Santé

Le Président de l'Université

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 17 juin 2019
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 septembre 2019

Arrête

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - Objectifs de la formation :

Descriptif

Le coordonnateur, à partir du projet de soin, participe à l'élaboration du parcours de soin de la personne atteinte de maladie chronique. Il garantit sa mise en œuvre dans le respect de l'éthique et des règles de déontologie.

Interlocuteur privilégié, il assure le suivi et la continuité des soins entre la structure d'hospitalisation et le domicile et/ou avec d'autres structures.

Débouchés professionnels

- Coordination dans le domaine de la santé
- Fonctionnement des réseaux de santé
- Pôle d'activité dans les hôpitaux
- Service d'hospitalisation à domicile
- Centres locaux d'information et de coordination gériatrique
- Développement social local
- Action sociale et éducative

Secteur d'activité

Dans les champs médicaux, médico-sociaux et sociaux :

- Etablissement de santé publics et privés et ESPIC
- Centres anti-cancéreux, CLCC
- EHPAD, MAIA, SSIAD
- Réseaux de santé, centres de santé, maisons de santé pluri professionnelle
- CLIC
- Associations professionnelles et les associations représentant les usagers
- PTA (plateforme territoriale d'appui)

ARTICLE 2 - Responsables :

- Madame le Pr. Fati NOURHASHEMI
- Monsieur le Pr. Daniel ROUGE

La responsabilité du Master 2 CPS est partagée entre l'Université Toulouse III et la Croix-Rouge Française, selon une convention unissant les deux structures.

ARTICLE 3 – Public visé :

Professionnels de santé, paramédicaux et travailleurs sociaux de niveau équivalent à un Master 1.

L'entrée en Master 2 est autorisée après l'obtention d'un Master 1 de Santé Publique, d'un diplôme jugé équivalent par le jury d'admission en Master 2, ou après validation des acquis professionnels (VAE).

Le redoublement est possible. Une inscription supplémentaire peut être accordée par le Président de l'Université Paul Sabatier, après avis favorable de l'équipe pédagogique compétente.

ARTICLE 4 – Modalités d'accès :

Dépôt de candidature : procéder à une pré-inscription sur le site de l'Université : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

Dossier de candidature : à télécharger, envoyer un exemplaire papier accompagné d'une lettre de motivation au secrétariat du Laboratoire de médecine légale (cf. adresse ci-dessous).

Une commission du master examine en juin les dossiers des candidats, statue sur les équivalences et délivre l'autorisation d'inscription pédagogique au master.

ARTICLE 5 – Inscriptions :

Une inscription pédagogique doit être effectuée en lien avec l'inscription administrative, sur la base d'une fiche pédagogique.

Contact secrétariat :

Magali HONDO – 05 61 14 59 90 – magali.hondo@univ-tlse3.fr
Laboratoire de médecine légale, Faculté de Médecine-Purpan
37 allées Jules Guesde
31073 TOULOUSE Cedex

L'inscription définitive en Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

Les étudiants salariés, souhaitant bénéficier d'un congé formation, devront s'inscrire au service de Formation continue de l'Université dont ils dépendent.

CHAPITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 6 - Organisation de la Formation :

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative est organisé sur deux semestres totalisant 60 ECTS.

Le 1^{er} semestre est réservé aux enseignements (30 ECTS) et le 2^{ème} semestre au stage (30 ECTS).

Le volume horaire de la formation est de 320 heures + 4 mois de stage.

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative comprend 10 Unités d'Enseignements (UE) :

- 7 UE obligatoires
- 2 UE obligatoires à choix (UE7 et UE8)
- 1 UE stage

CHAPITRE III – MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES DU MASTER 2 CPS

ARTICLE 7 - Organisation des épreuves :

Les acquisitions des connaissances, le renforcement et le développement des compétences seront appréciés à partir d'évaluations, qui se déclineront au travers d'épreuves écrites, orales et de la soutenance d'un mémoire de fin d'étude.

Sem	U.E.	Intitulé	CM	TD	ECTS Pondé- ration	Note	Type d'épreuve	Descriptif
1	1	Compréhension des maladies chroniques et mise en œuvre du projet de soin	10	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	2	Evaluation et élaboration du parcours de soins et mise en œuvre	20	30	5	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	3	Coordination des professionnels dans le parcours de soins de la personne accompagnée	10	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	4	Application du droit, de l'éthique, de la déontologie et de la responsabilité au champ de la coordination	15	10	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	5	Utilisation des TIC au service de la coordination : système d'information et e-santé	5	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	6	Anglais			3	/20	Ecrit CT	Ecrit
1	7	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	50		6	/20	Ecrit	Ecrit
1	8	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	25		3	/20	Ecrit	Ecrit
1	9	Travail pluridisciplinaire et de réseau		16	1	/20	Projet transversal avec présentation projet	Présentation orale d'un projet transversal encadré devant un jury : exposé 50mn (temps de parole partagé entre les membres du groupe) et autant de discussion
Total semestre 1			30 ECTS					
2	10	Mémoire Stage professionnel de 4 mois temps plein ou 6 mois mi-temps			30	/20	Mémoire et Soutenance	Soutenance de mémoire devant le jury : exposé 20 Minutes et autant de discussion
Total semestre 2			30 ECTS					
Total M2 CPS			60 ECTS					

ARTICLE 8 - Conditions de validation des unités d'enseignements, des semestres et de l'année :

- **Les notes éliminatoires :**
 - La note éliminatoire inférieure ou égale à 6/20 s'applique aux unités d'enseignement 1 à 8.
 - La note éliminatoire inférieure à 10/20 s'applique aux unités d'enseignement 9 et 10. La validation de l'UE9 est obligatoire ; l'admission à cette UE permet la réalisation du stage et du mémoire.
- **Pour être admis au semestre 1, les candidats doivent :**
 - Avoir la moyenne générale au semestre
 - Ne pas avoir de note éliminatoire à chaque UE
 - Etre admis à chaque UE :
 - Individuellement, en y obtenant la moyenne, l'unité est alors acquise et capitalisable
 - Par compensation, la compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.
- **Les règles de compensation au semestre 1 sont les suivantes :**
 - La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
 - La moyenne obtenue dans les UE 1 à 8 doit être supérieure ou égale à 6/20, la moyenne obtenue à l'UE9 doit être supérieure ou égale à 10/20.
- **Pour être admis au semestre 2, les candidats doivent :**
 - Avoir la moyenne générale au semestre
- **Pour être admis à l'année et obtenir 60 ECTS, les candidats doivent avoir la moyenne générale à l'année, obtenu la validation de chaque semestre.**

ARTICLE 9 - Sessions d'examen :

Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année.

Toute absence à l'examen sera précisée.

Pour le mémoire, les candidats peuvent présenter le mémoire aux 2 sessions. S'ils échouent, ils peuvent le soutenir l'année suivante en gardant le bénéfice des notes.

ARTICLE 10 – Stage et Mémoire :

Le stage professionnel obligatoire du 2^{ème} semestre peut être réalisé 4 mois à temps plein ou 6 mois à mi-temps.

Les terrains de stage sont autorisés par les enseignants responsables du Master 2 CPS.

Il n'est pas attribué de note au stage, l'évaluation du stage est incluse dans la note du mémoire.

L'étudiant rédigera un mémoire à la fin du stage, ce mémoire sera évalué en soutenance par les enseignants et permettra la validation de cette UE.



Toulouse, le **05 SEP. 2019**
La Présidente de l'Université,


Régine ANDRE-OBRECHT

Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION BIOLOGIE SANTE parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECTS	Descriptif
PMBST8AM	MEDECINE ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	M. Jean PARINAUD	54H	6H		Contrôle terminal écrit : CT1 75% Contrôle terminal oral : CT2 25%	Contrôle terminal écrit : CT1 75% Contrôle terminal oral : CT2 25%	6 ECTS	Ecrit : 3 questions de 30mn (chacune notée sur 20) Mémoire noté sur 10 (synthèse de 3 articles sur un même sujet) Oral (présentation du mémoire) : noté sur 10
PMBST8BM	APPROCHE ANATOMIQUE ET RADIOLOGIE DU CORPS HUMAIN	M. Frédéric LAUWERS	40H	10H	10H	Contrôle continu écrit TD/TP 40% Contrôle terminal écrit 40% Contrôle terminal oral 20%	Contrôle continu écrit TD/TP 40% Contrôle terminal oral 20%	6 ECTS	Le contrôle terminal écrit est un contrôle avec report de note (CR). Il s'agit d'une série de questions autour d'un article scientifique généralement en anglais. Il n'y a pas de session de rattrapage pour cette épreuve et 100% de la note est reportée. Tous les documents sont autorisés en dehors des connexions internet. Le contrôle continu écrit TD/TP consiste en la rédaction d'un mémoire encadré par un enseignant sur un sujet déterminé en début d'année allant d'une synthèse bibliographique jusqu'à un travail de dissection. Toutes les séances de dissection sont encadrées. La note est définie sur la qualité du mémoire (50%) et l'investissement en cours d'année selon l'encadrant (50%). Le contrôle terminal oral consiste en la présentation orale de ce mémoire.
PMBST8CM	BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE MOLECULAIRES DE LA CELLULE	M. Bernard. PAYRASTRE	30H	30H		Contrôle terminal écrit 50% (RS) Contrôle terminal oral 50%	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 50%	6 ECTS	Ecrit d'admissibilité de 2h (2 problèmes basés sur analyse de résultats expérimentaux tirés de la littérature), l'admissibilité à l'oral requiert une note de 25/50 à l'écrit. Oral d'admission devant un jury (préparation 20 min, puis exposé de 10 min et questions 10 min), l'admission nécessite d'avoir 25/50 à l'oral. A l'écrit comme à la préparation de l'oral (20 min), les étudiants disposent de tous leurs documents (pas de support informatique), y compris dictionnaire d'anglais. L'étudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à 25/50 à l'épreuve écrite (admissibilité) de la 1ère session garde le bénéfice de sa note pour la 2ème session.
HMB8MM1M	BIOCHIMIE DES DYSREGULATIONS METABOLIQUES	Mme Sophie SIXOU Mme Frédérique SAVAGNER	40H	20H		Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	6 ECTS	Epreuve théorique : Questions sur extraits de publications (coefficient 2,5 soit 50%). Documents et notes disponibles pendant l'épreuve (sauf documents informatiques). Note d'écrit égale ou supérieure à 12,5/25 nécessaire pour l'admissibilité à l'épreuve orale. Epreuves orales : Contrôle continu sous la forme d'exposés oraux, obligatoire pour passer la 1ère et/ou la 2ème session (coefficient 0,5 soit 10%). Court exposé devant un jury après préparation d'une question pendant 10-15 min (documents et notes disponibles pendant la préparation, sauf documents informatiques). L'exposé sert de base à un certain nombre de questions improvisées, pendant 10-15 minutes au total (coefficient 2 soit 40%). Note égale ou supérieure à 10/20 à l'oral terminal (sans la note de contrôle continu) exigée pour l'admission.
HMB8MM3M	DIFFERENCIATION ET ONCOGENESE	M. Gilles FAVRE M. Jean-Pierre DELORD	50H	25H		Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 50%	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 50%	6 ECTS	Une épreuve écrite d'admissibilité de 2 heures reposant sur des exercices basés sur extraits de publications (documents et notes disponibles pendant l'épreuve). Une épreuve orale d'admission correspondant à un court exposé d'une question préparée pendant 15 min. L'exposé servira de base à un certain nombre de questions improvisées. Il est nécessaire d'avoir la moyenne à l'écrit (épreuve d'admissibilité) pour se présenter à l'épreuve orale (épreuve d'admission)
RMB8TBEM	Physiopathologie du système immunitaire et immuno-intervention	M. Emmanuel TREINER	50H	12H	0H	Contrôle terminal écrit 50% 45% Contrôle terminal oral 50% 45% Note préentielle 10%	Contrôle terminal écrit 50% 45% Contrôle terminal oral 50% 45% Note préentielle 10%	6 ECTS	Examen écrit : exercices basés sur des extraits d'une publication scientifique. Les étudiants ont accès à leurs notes et documents. Examen oral : présentation (15 mns + 10 mns de questions) d'un article scientifique travaillé en tutorat avec un enseignant, sous forme d'ED. L'étudiant conserve pour la 2ème session la note de présentation orale si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20. Note préentielle 10%
RMB8MM1M	UE non ouverte en 2019/2020 METHODOLOGIE EN ANATOMIE PATHOLOGIE ET EN HISTOLOGIE APPLICATIONS AUX MODELE ANIMAUX	Mme Emmanuelle URO-COSTE Mme Monique COURTADE-SAIDI	26H	24H	4H	Contrôle continu oral 40 % Note préentielle 10 % Contrôle terminal écrit 50 %	Contrôle continu oral 40% Note préentielle 10 % Contrôle terminal écrit 50%	6 ECTS	1ère et 2ème session : Analyse d'article avec présentation orale (40%), Contrôle terminal écrit (50%), Note préentielle (10%). L'étudiant conserve pour la 2ème session le bénéfice de la note de la présentation orale si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20
PMBST7AM	LE MEDICAMENT : INTRODUCTION A LA PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE	M. Jean-Louis MONTASTRUC Mme Christine BREFEL-COURBON	33H	11H		Contrôle terminal écrit 100%	Contrôle terminal écrit 100%	6 ECTS	Contrôle terminal écrit d'une durée de 3h comprenant 3 questions correspondant à chacun des 3 modules d'enseignement.
HMB8T8CM	MISE EN FORME ET BIODISPONIBILITE DES MEDICAMENTS	Mme Peggy GANDIA Mme Sophie CAZALBOU	30H	40H		Contrôle continu oral 25% Contrôle terminal écrit 75%	Contrôle continu oral 25% (RS) Contrôle terminal écrit 75%	6 ECTS	cc: question de Galénique->note maintenue pour la seconde session CT: question de Galénique (question de cours+ exercice) + pharmacocinétique (question de cours+ article tronqué)
RMBST7AM	MECANISME ET MODELISATIONS EN PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINE	M. Ivan TACK	24H	22H	9H	contrôle continu présentiel 25% contrôle terminal écrit 50% contrôle terminal oral 25%	contrôle continu présentiel 25% contrôle terminal écrit 50% contrôle terminal oral 25%	6 ECTS	Contrôle terminal : écrit 50% (/40) 2 questions - 2h ; oral 25% (/20) analyse d'une figure tirée d'un article - 5 mn présentation / 10 mn questions du jury ; contrôle continu présentiel : 25% (/20) - 2 pt par absence. Note éliminatoire <10/40 à l'écrit et <5/20 à l'oral. Report des notes > à la moyenne pour la session de rattrapage. Les enseignements dirigés sont réalisés sous forme d'apprentissage par résolution de problèmes avec travail de groupe et présentation orale des résultats par les étudiants.
HMB8T8FM	PHYSIOPATHOLOGIE DES INFECTIONS	M. Christophe PASQUIER	48h	12h		Contrôle continu Oral 20% Contrôle terminal écrit 80% (4x20)	Contrôle continu Oral 20% Contrôle terminal écrit 80% (4x20)	6 ECTS	Oral : présentation d'un poster et réponses aux questions 20mn, Ecrit : 4 questions de 2h
PMBST8FM	TRACEURS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET METABOLIQUES	M. Pierre PAYOUX	37h		20h	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal TP 25% Contrôle terminal oral 25%	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal TP 25% Contrôle terminal oral 25%	6 ECTS	Contrôle terminal : écrit 50 % (/20), mémoire TP 25 % (/10), oral obligatoire 25 % (/10)
	ANTHROPOBIOLOGIE ET ECOLOGIE HUMAINE	M. José BRAGA	32h	8h	8h	contrôle partiel TP 20% oral 20% contrôle terminal écrit 60%	contrôle partiel TP(RS) Oral(RS) contrôle terminal écrit/60	6 ECTS	Ecrit : Une question de cours (1 heure) et un commentaire d'article (1 heure). TP (Lecture critique d'article). Oral (Présentation d'une bibliographie)

Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION BIOLOGIE SANTÉ parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECT S	Descriptif
RMBST7BM	METHODES ET CONCEPTS EN ANTHROPOBIOLOGIE	M. Norbert TELMON M. Frédéric SAVALL	32h	8h	8h	CCTP oral 30% CT écrit 70%	CCTP oral 30% CT écrit 70%	6 ECTS	CCTP oral en séance ordinaire, report de note seuil=0, présentation de bibliographie par binôme (sujets différents pour groupes différents), 20mn (10mn présentation, 10mn de questions/réponses) CT écrit, en condition d'examen, 1h30, 3 à 5 QDC, 3 à 5 QRM
RMBST8BM	L'EVOLUTION ET SES MECANISMES : L'HOMME	M. Eric CRUBEZY M. Norbert TELMON	40h	40h	20h	Contrôle continu TP 20% Contrôle continu TD 20% Contrôle terminal écrit 60%	Contrôle continu TP 20% Contrôle continu TD 20% Contrôle terminal écrit 60%	6 ECTS	Une question de cours en 90 mn. Un commentaire d'article en 90 mn. Une étude de fossile (moulage) en 30 mn
PMBST8GM	UE non ouverte en 2019/2020 PALEOPATHOLOGIE, EVOLUTION DES MALADIES ET MEDECINE EVOLUTIVE	M. Norbert TELMON M. Henri DABERNAT	48h	6h	6h	CCTP écrit 20% CCTP oral 20% Contrôle terminal écrit 60%	CCTP (RS) CCTP oral (RS) Contrôle terminal écrit 60%	6 ECTS	CCTP écrit : 2 QDC, en condition d'examen, report seuil=0 CCTP oral : présentation d'article, en 1 séance ordinaire, durée 20mn (10mn présentation, 10mn questions/réponses), report seuil=0 CT écrit : 6 à 10 QDC et QRM, 1h30, en condition d'examen
PMBST8HM	GENETIQUE HUMAINE ET COMPAREE	Mme Julie PLAISANCIE	52h	12h	6h	Contrôle continu obligatoire : Ecrit /30 (2 écrits/15 ou 1 oral volontariat*/15 et 1 écrit/15) Contrôle terminal: Ecrit/ 70	Contrôle continu Ecrit/Oral (RS) Report des notes /30 Contrôle terminal Ecrit/70	6 ECTS	*Sur la base du volontariat. Présentation d'article à l'oral proposée lors de certains enseignements. La note sur 15 remplace une des notes sur 15 d'un des 2 contrôles continu si supérieure
PMBST8KM	METHODES ET MODELES EN NEUROSCIENCES	M. Jérémie PARIENTE Mme Alexandra SEVERAC CAUQUIL	48h	12h	Ter r/3 j	Contrôle continu écrit 25% Contrôle continu oral 25% Contrôle terminal écrit 50%	Ecrit (RS) 25% Oral (RS) 25% Contrôle Terminal Ecrit 50%(RS)	6 ECTS	Contrôle continu classique 50% de la note d'UE : rédaction d'1 mémoire de 6 pages, par binôme (25% de la note d'UE) ; présentation orale du mémoire 20mn par binômes (25% de la note d'UE) ; report de la note du CCC pour la session 2. Contrôle terminal (50% de la note d'UE) : durée 2h, écrit, 2 sujets parmi les 4 proposés, même modalités pour la session 2. En TD, les étudiants présenteront oralement la résolution d'une question sur laquelle ils auront travaillé par binôme au moyen de recherches bibliographiques et études de cas.
PMBST8LM	APPROCHE PHYSIOPATHOLOGIQUE DES MALADIES DU METABOLISME	M. Thierry LEVADE	24h		30h	Contrôle terminal écrit 60% (RS) Contrôle terminal oral 40%	Contrôle terminal écrit 60% (RS) Contrôle terminal oral 40%	6 ECTS	écrit 3h (2 à 3 problèmes basés sur l'analyse de résultats expérimentaux tirés de la littérature) ; oral (devant un jury) préparation 15 min, puis exposé et questions 15 min. Uniquement lors de la préparation de l'oral (pas à l'écrit), les étudiants peuvent disposer de tous leurs documents écrits (pas de supports informatiques), y compris dictionnaire d'anglais. 1ère session et 2ème session : l'admissibilité à l'oral requiert 1 note de 30/60 à l'écrit. L'admission nécessite d'avoir 20/40 à l'oral.
PMBST8MM	INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET SANTE DIGESTIVE	M. Eric OSWALD M. Emmanuel MAS	40h		20h	Contrôle continu écrit 30% Contrôle terminal écrit 70%	Contrôle continu écrit 30% Contrôle terminal écrit 70%	6 ECTS	Un examen de contrôle continu de 2h, reportable sans seuil, sera prévu en milieu de semestre, la note de CC étant automatiquement reportée en cas de passage en session 2. Le contrôle terminal est d'une durée de 2h.
HMBST8EM	LES BIOMATERIAUX : MATERIAUX POUR LA SANTE	Mme Sophie CAZALBOU	59h	7h	5h	Contrôle continu oral 25% Contrôle terminal Ecrit 75%	Contrôle continu oral 25% (rs) Contrôle terminal Ecrit 75%	6 ECTS	Oral : présentation sous forme de séminaires sur une thématique donnée d'une vingtaine de minutes par groupe d'étudiants suivi 10-15 minutes de questions, Ecrit : épreuve de 2h
	BIOTECHNOLOGIES ET INGENIERIE BIOMEDICALE	Mme Bettina COUDERC Mme LAJOIE MAZENC	60h			Contrôle continu écrit 20% Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	Contrôle continu écrit 20% Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	6 ECTS	Contrôle continu (présentation orale, 20%), contrôle terminal Ecrit 60%, Oral de rattrapage (=>obligatoire si note à l'écrit <10 sinon obligatoire) 20% Préparation par groupe de 2 étudiants d'une présentation synthétique PowerPoint de 10 mn sur une technique originale de biotechnologies ou un sujet d'actualité en biotechnologie. Présentation à l'oral de contrôle continu et réponses à des questions sur le sujet, 15mn noté/20. Le sujet de ce rapport sera choisi par le groupe d'étudiant en accord avec un « tuteur » de l'équipe pédagogique. Le contrôle écrit terminal se fait avec des documents sur trois sujets de réflexion (publication tronquée et questions de synthèse), 3 heures, 3 questions noté/20. Si note > ou égale à 10 au CT alors coefficient de 4 à cette note et coefficient de 1 à la note de CP pour calcul de la note finale sur 100 qui est reporté sur 20. Si note < à 10 au CT alors soit passer un oral dit de rattrapage de 15 mn noté sur 20, soit recalé directement. L'oral se fait sans document sur 1 question tirée au sort et devant jury de 2 à 3 personnes. Si passe l'oral attribution d'1 coefficient de 3 à la note de CT, un coefficient de 1 à la note de CP et un coefficient de 1 à la note de l'oral pour calcul de la note finale sur 100 qui est reporté sur 20 : admission à 10/20. Pour la deuxième session report uniquement de la note de CP. Ecrit et éventuellement.
HMBST8FM								6 ECTS	
RMBSTA3I	UE STAGE DE RECHERCHE RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM			SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	8 ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15mn powerpoint, 15mn questions) Obtenir au moins la note de 10 / 20 lors de la soutenance (note prenant en compte la présentation orale et le rapport de stage).

Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION BIOTECHNOLOGIES parcours dérogatoire	Responsables	CM			1ère session	2ème session	ECT S	Descriptif
			TD	TP					
HMBST8GM	CONCEPTION ET STRUCTURES DES MOLECULES A INTERET THERAPEUTIQUE	Mme.Vania BERNARDES-GENISSON	47h	3h	20h	Contrôle continu classique 20% Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	Contrôle continu 20% (report de note) Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	6 ECTS	Contrôle continu classique 20% (oral en séance + rapport écrit), cette note est reportée automatiquement en cas de passage en 2ème session. Contrôle terminal 80% : examen écrit de 2h 60% et contrôle terminal oral 20%
HMBST8HM	METHODES D'ANALYSE ET CONTRÔLE DE QUALITE DES PRODUITS DE SANTE	M.Jean Pierre SOUCHARD	45h	15h		Contrôle terminal écrit 60% oral 40%	Contrôle terminal écrit 60% oral 40%	6 ECTS	Ne passent les oraux que les étudiants qui n'ont pas eu la moyenne à l'écrit.
RMBSTA3I	UE STAGE DE RECHERCHE RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM			SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	8 ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15mn powerpoint, 15mn questions) Obtenir au moins la note de 10 / 20 lors de la soutenance (note prenant en compte la présentation orale et le rapport de stage).
Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION SANTE PUBLIQUE parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECT S	Descriptif
PMSPU7CM	BIOSTATISTIQUE ET MODELISATION	Mme Vanina BONGARD	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : 1h, exercices sur le logiciel STATA Contrôle terminal (2h, écrit sur table, documents de cours autorisés) : exercices
PMSPU8CM	METHOLOGIE DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET EPIDEMIOLOGIQUE	Mme Vanina BONGARD Mme Maryse LAPEYRE MESTRE	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : lecture critique d'article, présentation à l'oral avec diaporama Contrôle terminal (2h30, écrit sur table, documents de cours autorisés) : exercices et analyses d'articles scientifiques (50% de la note recherche clinique, 50% épidémiologie)
PMSPU7FM	MANAGEMENT STRATEGIQUE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	Mme Beatrice VINCENT	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : exposés Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : question rédactionnelle
PMSPU8AM	PRATIQUES MANAGERIALES ET GESTION SOCIALE	Mme Anne-Laure GATIGNON	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : exposés Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : question rédactionnelle
PMSPU8FM	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE APPLIQUEE A LA SANTE	Mme Beatrice VINCENT	20h	25h		Contrôle terminal 100%	contrôle terminal 100%	6 ECTS	Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : étude de cas
PMSPU7GM	SCIENCES SOCIALES DE LA SANTE	Mme Anita MEIDANI	20h	25h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	Exposé oral d'un projet de recherche à élaborer en groupe + rapport écrit
PMSPU7EM	ETHIQUE DROIT ET DEONTOLOGIE MEDICALE	M. Norbert TELMON	30h	10h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (1h30, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours
PMSPU7DM	SANTE TRAVAIL	Mme Yolande ESQUIROL	20h	25h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (1h30, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours
PMSPU7AM	ORGANISATION DES SYSTEMES DE SANTE	Mme Virginie GARDETTE	40h	10h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (2h, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours
PMSPU8GM	GESTION DES PROBLEMES JURIDIQUES APPLIQUES A LA SANTE	Mme Catherine FAUX	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : QCM ou questions à réponse courte Contrôle terminal (2h, écrit sur table) : analyse de cas pratiques
PMSPUA2	STAGE PROFESSIONNEL (orientation GISS)	Mme Béatrice Vincent	1 stage de 1 à 2 mois maximum			Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	8 ECTS	Réunion d'information obligatoire fixant les objectifs et modalités de contrôle des connaissances Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants au minimum La note / 20 prend en compte la présentation orale et le rapport de stage.
PMSPUA1	STAGE RECHERCHE (orientation épidémiologie clinique) RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM			Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	8 ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15mn powerpoint, 15mn questions) La note / 20 prend en compte la présentation orale et le rapport de stage.

Contrôle Continu Classique (CCC)					
1ère session			2ème session		
Nature	Evaluation (le nombre doit être >ou= à 2)		Nature	report de note	
	en séance ordinaire (différents sujets pour des groupes différents)	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)		oui (seuil > à 10) ou préciser si différent	non
écrit			écrit		
oral			oral		
devoir maison			devoir maison		
écrit ou oral			écrit ou oral		
scm			scm		
autre : préciser			autre : préciser		

Contrôle Continu Travaux Pratiques (CCTP)									
1ère session					2ème session				
Nature	Evaluation (le nombre doit être >ou= à 1)		Nature	pondération au sein de l'UE (%)	report de note	Prise en compte de l'assiduité		report de note	
	en séance ordinaire (différents sujets pour des groupes différents)	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)				présence à l'épreuve donne des points bonus	préciser si la partie de la note est consacrée à l'assiduité	oui (seuil > à 10) ou préciser si différent	non
écrit			écrit						
oral			oral						
devoir maison			devoir maison						
compte-rendu de TP			compte-rendu de TP						
autre : préciser			autre : préciser						

Contrôle Partiel (CP) ne peut exister que s'il existe un Contrôle Terminal (CT)				
1ère session		2ème session		
Nature	Evaluation (1 seule)	Nature	Evaluation (1 seule)	pondération au sein de l'UE (%)
	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)		en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)	non
écrit		écrit		
oral		oral		

Contrôle Terminal (CT)				
1ère session		2ème session		
Nature	Evaluation (1 seule)	Nature	Evaluation (1 seule)	pondération au sein de l'UE (%)
	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)		en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créniaux)	non
écrit		écrit		

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE RANGUEIL

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

www.medecine.ups-tlse.fr

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE PURPAN

FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

2019/2020

Master 1

Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies

Parcours dérogatoires corps de santé

Responsable pédagogique

Madame le Professeur Isabelle BERRY

berry.i@chu-toulouse.fr

Le Président de l'Université

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 17 juin 2019
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 septembre 2019

Arrête

INTRODUCTION

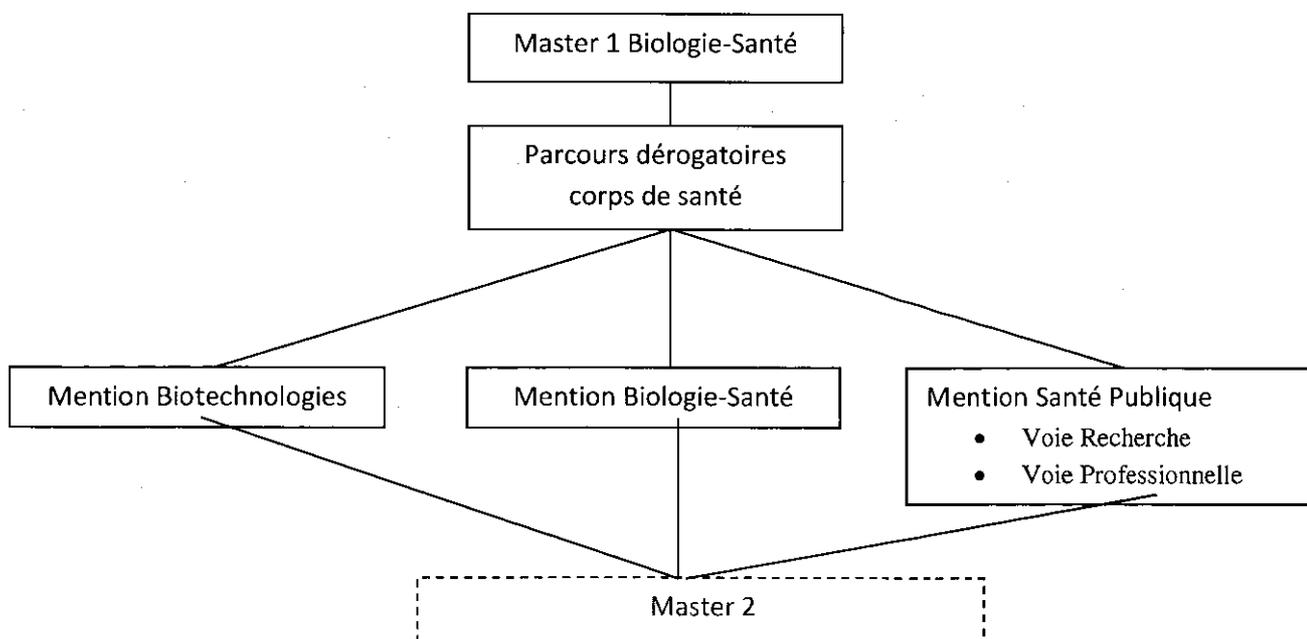
Le passage de l'Université Paul Sabatier au système Européen LMD (Licence Master Doctorat) est effectif depuis la rentrée (2004-2005). Cela a en particulier entraîné un remplacement des Maîtrises par des Masters 1ère année et des DEA par des Masters 2ème année Recherche (M2R). Chacune de ces années correspond à la validation de 60 «crédits européens» (ECTS European Credit Transfer System).

L'accès en M2R requiert la validation d'un M1 comme auparavant la MSBM était nécessaire à l'entrée en DEA des étudiants provenant des corps de santé.

Les étudiants engagés dans un cursus Santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le Master 1 Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies dans le cadre de parcours dérogatoires.

La délivrance du M1 nécessite simultanément la validation d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements spécifiques au Master et la validation du 2ème cycle de leurs études.

A l'Université Paul Sabatier l'équipe pédagogique du Master 1 Biologie-Santé a veillé à ce que l'offre de formation puisse s'adapter aux besoins des étudiants des formations des corps de santé tant en contenus qu'en horaires.



MODALITES D'ACCES

Master1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies

Parcours dérogatoires

Le Master 1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies parcours dérogatoires est **accessible aux étudiants des corps de santé qui ont validé ou qui valideront le 2^{ème} cycle.**

Les étudiants peuvent s'inscrire dès la 2^{ème} année de leurs études de santé effectuées dans les Facultés de Médecine-Rangueil, Médecine-Purpan, Chirurgie Dentaire, Sciences Pharmaceutiques de l'Université Toulouse III Paul Sabatier ou de leurs études effectuées à l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, à l'Ecole de Sages-Femmes de Toulouse et plus généralement dans toutes les formations paramédicales dont le diplôme confère un grade de Master (orthophonistes, Infirmiers de pratique avancée...)

Dans l'éventualité où des étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute, de sage-femme ou d'orthophoniste souhaiteraient faire valoir leur diplôme de santé dans le parcours dérogatoire, ils devront déposer une candidature motivée qui peut être acceptée ou refusée par la commission d'admission de santé.

Cette candidature ne dispensera pas de l'obligation de la procédure Etudes en France plusieurs mois avant la rentrée universitaire.

La validation d'UE théorique ou UE stage hors de ce dispositif ne garantit pas l'obtention du M1 parcours dérogatoire.

Aucune démarche d'Inscription ne doit être entamée sans que vous vous soyez assuré(e) auprès de la scolarité 3ème cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master 1 nécessite la validation de 60 ECTS répartis comme suit :

1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche	8 ECTS
Validation	Du 2 ^{ème} cycle des études de santé *	40 ECTS
TOTAL	MASTER niveau 1	60 ECTS

*les sages-femmes, les masso-kinésithérapeutes et plus généralement les paramédicaux ayant le grade de master effectueront l'UE stage (8 ECTS), un complément de 3UE (3 x 6 ECTS) dont obligatoirement : « Biologie et physiopathologie moléculaires de la cellule » ou « biochimie des dysrégulations métaboliques » ou « approche physiopathologique des maladies du métabolisme » et la validation de leur diplôme de professionnel de santé leur conférant 34 ECTS.

Exceptionnellement pour un projet d'études nécessitant une 3^{ème} UE différente des précédentes, l'étudiant devra soumettre une demande au jury du M1 dérogatoire corps de santé, pour autorisation.

Toute UE validée est acquise, la moyenne à chacune d'elle est nécessaire.

Le diplôme du M1 ne sera délivré qu'après la validation du 2^{ème} cycle d'études de santé, ou de l'obtention du diplôme de sages-femmes ou de masso-kinésithérapie ou d'orthophonie et ultérieurement, des futurs diplômes paramédicaux conférant le grade de master.

Il existe plus de 30 UE théoriques de 6 ECTS, celles-ci sont situées dans les mentions :

- Biologie-santé
- Biotechnologies
- Santé publique

Le complément du parcours dérogatoire M1 des étudiants des corps de santé peut donc par exemple être effectué sous la forme de 2 UE (éventuellement de mentions différentes et selon une cohérence thématique) qui donneront un équivalent de 12 ECTS (2 x 6) qui, associées au stage obligatoire de 1 mois (8 ECTS) de recherche dans un laboratoire agréé s'ajouteront aux 40 ECTS d'équivalence accordés à l'issue du 2^{ème} cycle.

M1 Mention Biologie-Santé =

2 UE validées (dans la même ou autre mention) + 1 UE stage + 2^{ème} cycle

M1 Mention Biotechnologies =

2 UE validées BT + 1 UE stage + 2^{ème} cycle.

Les étudiants ayant déjà un M1 Biologie-Santé ou Biotechnologies et qui souhaitent valider un autre M1 de mention différente doivent impérativement refaire un nouveau stage de recherche.

De plus, toutes les UE du parcours FSI de ce master1 peuvent être choisies par les étudiants corps de santé. La liste peut être consultée sur [http : //www.masterbiosante.ups-tlse.fr](http://www.masterbiosante.ups-tlse.fr)

Il existe également un parcours dérogatoire corps de santé dit « accéléré », réservé aux étudiants les plus investis et désireux d'accéder précocement au M2, voire à la thèse de sciences, avec interruption temporaire de leurs études de santé. Ils sont sélectionnés par M. Jean-François Amal et M. Bernard Payrastre. La gestion administrative se fait à la scolarité de la Faculté de Chirurgie dentaire (odontologie).

Si vous envisagez un M2 Professionnel, vous pouvez à la place du stage de recherche valider l'unité stage de master 1 –type professionnel- Gestion des institutions et services de santé du Master Santé Publique (Faculté de Médecine – Purpan- Département de Santé Publique) :

Enseignant responsable **Mme Béatrice Vincent**

(Modalités administratives identiques – Contenu du rapport : effectuer une analyse critique du Fonctionnement d'une organisation du secteur de la santé ou aider à mettre en place un outil ou une démarche de Management de la santé). Il est impératif de prendre contact avec l'enseignant responsable (M.A. Montalan ; Carole Jean-Amans) pour valider le projet de stage.

STAGE DE RECHERCHE

Pour prétendre à valider l'unité stage de recherche il faut :

- S'inscrire administrativement à la scolarité 3^{ème} cycle de la faculté de médecine Rangueil pour tous les corps de santé.

Périodes des Inscriptions :

- pour les Unités d'enseignement théoriques : du 16 septembre 2019 au 8 novembre 2019 dernier délai

- pour l'Unité d'enseignement du stage : du 16 septembre 2019 au 15 mai 2020 dernier délai

- Assister à l'enseignement d'initiation : 3 jours de cours obligatoires en janvier de 17h à 20h.

- Retirer une convention de stage à la scolarité 3^{ème} cycle de la Faculté de Médecine Rangueil (établie sur présentation d'une autorisation du laboratoire d'accueil) au moins **2 mois** avant le début du stage.

La retourner à la scolarité signée par l'étudiant et le laboratoire au moins **3 semaines** avant le début du stage.

Aucun étudiant ne pourra commencer le stage sans les signatures de toutes les parties sur la convention.

- Effectuer un travail de 1 mois minimum à 2 mois maximum dans un laboratoire de recherche labélisé nationalement, ou internationalement sous la supervision d'un directeur de recherche.

- Rédiger et présenter oralement un rapport de stage (mémoire) devant un jury.

- Obtenir la moyenne.

LE RAPPORT DE STAGE

Il doit comporter vingt pages maximum (introduction avec situation de la question de recherche, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

Présentation sous forme d'article scientifique

Introduction

Matériel et Méthodes

Résultats

Discussion

Bibliographie

Présentation du laboratoire d'accueil

Intitulé

Organigramme

Reconnaissance

Compte –rendu des cours de l'UE stage :

Organisation de la recherche en France

Méthodologie des essais cliniques, statistiques

Principes de l'expérimentation

Mesures d'hygiène et de sécurité :

Exposition à des risques particuliers

Information, formation

Risques liés au travail réalisé

Ce rapport doit être déposé en deux exemplaires 15 jours avant les dates de soutenance à la Scolarité 3^{ème} cycle Faculté de Médecine Ranguel.

Les dates fixées pour les soutenances du mémoire sont :

- mises en ligne sur le site de **medecine.ups-tlse.fr** rubrique **études** puis **Master 1**
- affichées sur le panneau d'information Master1 (RDC bâtiment administratif Faculté de Médecine Ranguel
ou renseignées par la scolarité du 3^{ème} cycle.

LA SOUTENANCE

La présentation orale est de **30 minutes** (Présentation du travail de recherche PowerPoint de 15 mn et questions/réponses de 15 mn).

Note $\geq 10 / 20$ UE validée est acquise.

Deux périodes de soutenances sont prévues :

Une fin juin - début juillet (qui équivaut à la 1^{ère} session).

Une autre en septembre (qui équivaut à la 2^{ème} session) à laquelle on peut s'inscrire directement si on le souhaite. Mais attention, en cas d'échec, les étudiants devront soutenir une année suivante, en se réinscrivant.

PAS DE CONVOCATION pour ces 2 sessions

Les dates, lieux et heures de passage des candidats sont affichés sur le panneau d'information du Master1 (RDC du bâtiment administratif de la Faculté de Médecine Ranguel)
ou renseignées par mail par la scolarité du 3^{ème} cycle.

Tous les étudiants sont priés d'apporter leur ordinateur portable à la soutenance.

Le réseau informatique de la faculté est compatible avec les PC.

Pour les MAC prévoir un adaptateur.

INSCRIPTIONS

- Vérifiez que votre situation correspond aux modalités d'accès décrites ci-dessus
- La procédure d'Inscription est accessible sur : www.medecine.ups-tlse.fr
Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil/Modalités par diplôme/Master
- Les inscriptions se prennent toujours à la faculté de Médecine Rangueil (ou de Sciences Pharmaceutiques) selon le corps de santé d'origine des candidats.

Faculté de Médecine Rangueil
Scolarité 3^{ème} cycle
133 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
Contact : Cathy BLAZY ou Sylvie ROTHERA
05 62 88 90 19
catherine.blazy@univ-tlse3.fr

Faculté des Sciences Pharmaceutiques
35 chemin des Maraîchers
31062 Toulouse cedex 9
Contact : G. Dubrulle
05 62 25 98 03
respharma@adm.ups-tlse.fr
pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute ou sage-femme ne devront entamer aucune démarche d'Inscription sans s'être assurés auprès de la scolarité 3^{ème} cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

L'inscription définitive au Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Paul Sabatier.

Toulouse, le **05 SEP. 2019**

La Présidente de l'Université,




Régine ANDRE-OBRECHT

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN**

133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

Téléphone : 05 62 88 90 00

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

**Modalités de contrôle des aptitudes
et des connaissances**

**2^{ème} année du diplôme de formation générale en
sciences médicales (DFGSM-2)**

2019/2020

- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- Vu le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé,
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu l'avis des Conseils de Faculté :
 - o de la Faculté de médecine-Purpan en sa séance du 4 juin 2019
 - o de la Faculté de médecine-Rangueil en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 septembre 2019

CHAPITRE I

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 1 : Les enseignements de la 2^{ème} année du DFGSM pour l'année universitaire 2019-2020 sont organisés comme suit :

ENSEIGNEMENTS THEMATIQUES	ENSEIGNEMENTS INTEGRES
Semestre 3	
Anglais	Appareil respiratoire
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil cardio-vasculaire
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	
Sémiologie générale	
Semestre 4	
Anglais	Appareil digestif
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil locomoteur
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	Revêtement cutané
Santé – Société – Humanité	
Tissu sanguin et système immunitaire, bases générales	
Génétique	

CHAPITRE II

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 2 :

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

Les examens sont constitués d'épreuves terminales écrites et anonymes et/ou d'épreuves orales. Les questions peuvent porter sur l'enseignement magistral et/ou l'enseignement dirigé. Certaines UE peuvent contenir un contrôle continu ou partiel.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES EPREUVES

Les épreuves des examens se feront sous un format numérique avec support « tablettes » à l'exception de certaines épreuves qui se feront sur support « papier ».

Les examens sur tablettes peuvent comporter des questions isolées (QI) ou des dossiers progressifs (DP). Les questions sont posées sous forme de QRM (question à réponses multiples) ou de QRU (question à réponse unique) ou de QROC (question à réponse ouverte et courte).

Les épreuves des examens sur papier peuvent comporter des questions rédactionnelles (QR) ou des questions à développement cours (QDC).

Les modalités des examens de la seconde session sont identiques à celles de la première session, lorsqu'aucune indication ne figure dans les tableaux.

Examens du 1^{er} semestre (S3)

Total sur : 250

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h	1h	/15
	- CC écrit	1h30	1h30	/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biologie cellulaire	- Papier - QR : Problème(s) (analyse et interprétation de résultats expérimentaux) et question(s)	1h	1h30	/30
- Biophysique	- Tablette : 10 QRU, QRM, QROC, NUM ou ASSO – sous forme de QI ou DP	30mn		/20
				Total / 50

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP	15 mn	45 mn	/15
	- Papier : cas clinique avec QR ou QDC	30 mn		/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : SEMIOLOGIE GENERALE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Sémiologie générale	Tablette - 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Chirurgie - 6 QI QRM/QRU Chirurgie - 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Médecine - 16 QI QRM/QRU Médecine	50 mn	50 mn	/3
				/3
				/6
	2 ED Présentiel Hors simulation			/8
				/10
				Total / 30

Unité d'Enseignement : APPAREIL RESPIRATOIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM et/ou QROC	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 7 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	15 mn	15 mn	/7
				/3
- Physiologie	- Tablette QI – 15 à 20 QRM	45 mn	45 mn	/15
- Sémiologie	- Tablette 25 QRM et/ou QRU et/ou QROC	30 mn	30 mn	/15
				Total / 50

Unité d'Enseignement : APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM et/ou QROC	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 6 QI de type QRM	10 mn	10 mn	/5
- Physiologie	- Tablette QI – 18 à 20 QRM	45 mn	45 mn	/20
- Sémiologie (incluant sémio et sémio radio)	- Tablette QI 45 QRM/QRU	45 mn	45 mn	/25
				Total / 60

Examens du 2^{ème} semestre (S4)

Total sur : 300

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h30	1h30	/15
	- CC oral	10 mn	10 mn	/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biochimie	Tablette : 18 à 25 questions, comprenant 15 à 18 QRM et 1 à 3 DP	40 mn	40 mn	/30
				Total / 30

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP - Papier : cas clinique avec QR ou QDC - Oral	15 mn	45mn	/8
		30 mn		/8
		15 mn/étudiant	+ oral	/4
				Total / 20

Unité d'Enseignement : SANTE SOCIETE HUMANITE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Santé société humanité	- Tablette QI : 30 QRM	40 mn	40 mn	/30
				Total / 30

Unité d'Enseignement : TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE, BASES GENERALES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Histologie	- Tablette 5 QRM - CC en ED	10 mn	55 mn	/4
				/2
- Immunologie	- Tablette 20 QRM	30 mn		/14
- Hématologie	- Tablette 10 QRM	15 mn		/10
				Total / 30

Unité d'Enseignement : GENETIQUE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Génétique Médicale	- Tablette 15 QI (QRM/QRU/QROC) + 3 DP (4 à 6 questions chacun)	1h	1h	/30
				Total / 30

Unité d'Enseignement : APPAREIL DIGESTIF

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM et/ou QROC	30 mn	30 mn	/15
- Physiologie	- Papier – 1 à 4 QDC et 1 carte conceptuelle - Contrôle continu : 10 QCM type QRM (avant chaque TD, soit 30 QCM en tout) sur SIDES online (pas tablette)	45 mn	45 mn	/10
				/5
- Sémiologie	- Tablette 20 QRM	30 mn	45 mn	/20
- Histologie	- Tablette 8 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	15 mn		/8
				/2
				Total / 60

Unité d'Enseignement : APPAREIL LOCOMOTEUR

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM et/ou QROC	30 mn	50 mn	/15
- Physiologie	- Tablette QI – 10 QRM	20 mn		/10
- Sémiologie	- Tablette QI – 10 QRM rhumatologie et 10 QRM orthopédie-traumatologie	40 mn	50 mn	/20
- Sémiologie radiologique	- Tablette QI – 5 QRM	10 mn		/5
				Total / 50

Unité d'Enseignement : REVETEMENT CUTANE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Revêtement cutané	- Tablette : 20 QRM pouvant comporter des images	45 mn	45 mn	/20
				Total / 20

ARTICLE 4 : Unité d'Enseignement COMPETENCES CLINIQUES

Disciplines	Nature de la formation	Durée	Évaluation	Notation
- Compétences cliniques				
Initiation à la relation médecin-patient	E-learning 2 ED de 2h30 chacun par étudiant Présence obligatoire	2 x 2h30	Validation présentiel et note pour le travail lors ED (semaine sécurité)	/4 (présence) /8 (travail personnel)
	A travers le stage de maîtrise clinique		Ecrit de stage	/5
Examen clinique en simulation	1 ED de 2h par étudiant examen clinique cardio-respiratoire sur mannequin à l'ITSIMS Présence obligatoire	1 x 2h	Validation présentiel	/3 (présence)
Examen clinique en stage	Pendant le stage de maîtrise clinique	10-20 mn	Evaluation supervisée par grilles standardisées	/20
				Total / 40

ARTICLE 5 : LE STAGE D'INITIATION AUX SOINS

Le stage d'initiation aux soins se déroule sur 3 semaines, avant la rentrée universitaire.

La présence au stage est obligatoire. Aucune absence ne sera tolérée, sauf pour raison médicale (sur justificatif déposé dans les meilleurs délais à la scolarité).

En cas de non validation, un stage de rattrapage aura lieu pendant les vacances de Noël.

ARTICLE 6 : LE STAGE DE MAITRISE CLINIQUE

Le stage de maîtrise clinique se déroule sur 3 semaines à temps plein.

La validation de la maîtrise clinique nécessite la validation :

- 1) du présentiel en stage : la présence au stage est obligatoire.
- 2) d'une évaluation de l'implication personnelle de l'étudiant (motivation et performances observées, validation par le responsable du stage).

Chaque semaine de stage donnera lieu à une notation sur 10 par l'encadrement. Une note inférieure à 5/10 dans l'implication à une période de stage conduit à effectuer un nouveau stage d'une semaine pendant l'été.

Si le stage n'est pas validé par le jury en 1ère session, l'étudiant devra se présenter en 2ème session. En cas d'absence(s) injustifiée(s), l'étudiant devra alors effectuer un nouveau stage pendant l'été. La durée du stage d'été est laissée à l'appréciation souveraine du Jury. Elle est modulée en prenant en compte la raison de la non validation (nombre d'absences, investissement insuffisant, acquis insuffisant...) Elle ne peut excéder 3 semaines.

ARTICLE 7 : LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Validation obligatoire

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) ne sera délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé 7 ECTS d'enseignements optionnels.

Il est demandé à l'étudiant de capitaliser un minimum de :

- **3 ECTS** au cours de la 2^{ème} année (DFGSM2)
- **4 ECTS** au cours de la 3^{ème} année (DFGSM3)

Calcul des ECTS – Organisation

- Plus de **3 ECTS** validés en DFGSM2 donnent droit à une capitalisation du surplus pour le DFGSM3.
- 1 ECTS = 8 à 10 heures de cours
- Les enseignements optionnels ont lieu principalement les jeudis après-midi (ou les mercredis après-midi exceptionnellement pour certaines UE médicales)

Liste des optionnels

- **EPS : 5 ECTS** : 1 examen en fin d'année et/ou contrôle continu, en fonction du support d'APSA. (activité physique sportive et artistique) une seule activité choisie sur l'année.

- **ANGLAIS : 4 ECTS** - Anglais de communication : préparation à la mobilité

Nature des épreuves	Durée	Notation
<u>CC 100%</u>		Total /20
- 1 oral (dialogue en interaction)	20mn/groupe	/10
- 1 écrit (lettre de motivation)	1h30	/10
<u>2^{ème} session 100%</u>		Total /20
Lettre administrative	1h	
Entretien individuel	15 mn	

- **U.E. MEDICALE** Initiation à la pédagogie en santé pour les étudiants en médecine : **2 ECTS**

Nature des épreuves	Durée	Notation
<u>Contrôle continu</u> : (5 séances à 2 points) : L'étudiant formalise son projet d'enseignement à l'aide d'une carte conceptuelle. Le document crée lors de la première session est ensuite implémenté après session. Cette carte conceptuelle est donnée aux enseignants au plus tard 72 heures après chaque session.		/10
<u>Sommatif</u> : sous forme rédactionnelle. Durée de 2 heures en 2 parties : - Résolution d'un ou deux problèmes(s) pédagogique(s), noté sur (25 points) - Résumé individuel finalisé dans un format qui est indiqué le jour de l'examen (15 points)	2 heures	/40
Examen validé à 30/50 (soit 12/20). Pas de note éliminatoire		/50
Documents de travail et ordinateur avec connexion internet autorisés lors de l'examen		
<u>2^{ème} session</u> La note de contrôle continu est conservée La partie sommative est passée dans les mêmes conditions		

Pas de frais d'inscription à payer

- **U.E. dans le cadre du Master 1 (parcours corps de santé) : 6 ECTS**
 - Le choix de ce type d'UE fait partie d'un projet global de validation d'un master 1 complet et doit rentrer dans une démarche active de l'étudiant.
 - Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec.
 - Frais d'inscription payants
- **TUTORAT : 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
- **TRAVAIL D'INTERET GENERAL : 1 à 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
Téléthon, Hôpital sourire, Sidaction, membres de bureaux d'associations (ex : TECT 3 ECTS), actions humanitaires, E-respect, stage ASH (2 ects si stage entre 15j et 31j et 3 ects si stage >1 mois)...
- **ATELIER DE RAISONNEMENT CLINIQUE – TECT : 3 ECTS**

Disciplines	Natures des épreuves	Durée	Notation
"Atelier de Raisonnement Clinique - TECT -	8 CC de 10 QCM chacun	4h	16 points
	8 TD (note présentielle et participation)	12h	4 points

Pour être validée, cette UE doit être choisie en DFGSM2 et être suivie en DFGSM 2 et 3.
- **UE Stage de recherche** pour les étudiants admis par une passerelle et ayant déjà acquis un M1 (2 mois maximum) : 2 ECTS

ARTICLE 8

1°) ADMISSION A L'ISSUE DE LA 1^{ère} SESSION DU 1^{er} SEMESTRE ET DU 2^{ème} SEMESTRE

Pour être déclaré admis à la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres les étudiants doivent :

- Obtenir la moyenne à chaque unité d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés.*
- Ne pas avoir obtenu 1 note éliminatoire à l'une des disciplines d'une unité d'enseignement (voir 2°)
- S'être présentés à l'ensemble des épreuves (toute absence vaut 0)
- Valider l'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Valider le stage d'initiation aux soins

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation en semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les unités d'enseignement de ce semestre n'ont pas été validées individuellement. Seules les unités d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés sont concernées.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale obtenue au semestre est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne obtenue par unité d'enseignement n'est pas inférieure à 8/20.

2°) LES NOTES ELIMINATOIRES

Elles s'appliquent aux épreuves écrites de chaque unité d'enseignement :

- des enseignements thématiques
- des enseignements intégrés

Elles correspondent à une note inférieure à 6 sur 20 par discipline pour les unités d'enseignement comportant plusieurs disciplines :

Enseignements thématiques	Inférieure
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES – Semestre 3	- Biologie cellulaire S3 9/30 - Biophysique S3 6/20
TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE	- Histologie 1.2/4 - Immunologie 4.2/14 - Hématologie 3/10
Enseignements intégrés	Inférieure
APPAREIL RESPIRATOIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 2.1/7 - Physiologie 4.5/15 - Sémiologie 4.5/15
APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 1.5/5 - Physiologie 6/20 - Sémiologie 7.5/25
APPAREIL DIGESTIF	- Anatomie 4.5/15 - Histologie 2.4/8 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 6/20
APPAREIL LOCOMOTEUR	- Anatomie 4.5/15 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 6/20 - Sémiologie radiologique 1.5/5

3°) DEUXIEME SESSION

- Les étudiants qui ont obtenu, dans une des unités d'enseignements une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.
- Les étudiants conservent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne (note globale de la discipline).
- Les étudiants conservent le bénéfice des unités d'enseignements dans lesquels ils ont obtenu la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut 0.
- Les modalités de l'examen sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session. Les notes de contrôle continu, ED et TP supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.
- Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

4°) ADMISSION EN 3^{ème} ANNEE DU DFGSM ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT

a) Admission en 3^{ème} année du DFGSM

Pour être déclarés admis en 3^{ème} année DFGSM, les étudiants devront obligatoirement avoir validé :

- Toutes les unités d'enseignements
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Le stage d'initiation aux soins

L'étudiant a la possibilité de passer en DFGSM3 en conservant la dette d'une unité d'enseignements de DFGSM2 à acquérir l'année d'après.

b) Conditions de redoublement

L'étudiant qui redouble conserve le cas échéant :

- Le bénéfice des unités d'enseignement acquises
- Le stage d'initiation aux soins
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique

ARTICLE 9 : PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants concernés doivent adresser leur demande à la Mission Handicap de l'Université, de préférence au moment de l'inscription ou au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire). Ils doivent constituer un dossier médical auprès du médecin désigné par le Président de l'Université et agréé par la CDAPH31. Ce médecin émet alors un avis sur les aménagements d'études et d'examens. Le Président de l'Université décide de l'attribution des compensations proposées.

Toulouse, le 26 septembre 2019



La Présidente de l'Université,

Regine ANDRE-OBRECHT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Regine ANDRE-OBRECHT.

**UNIVERSITE PAUL SABATIER
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

**3^{ème} année du diplôme de formation générale
en sciences médicales
(DFGSM-3)**

2019-2020

VU le code de la santé publique

VU le code de l'éducation

VU le décret n°84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur.

VU le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

VU le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

VU l'arrêté du 28 Octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé

VU l'arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

VU l'article N.335.1 et suivants du 14 juin 2009 du code de la propriété intellectuelle relatif au plagiat

VU l'avis du Conseil de la Faculté de Médecine Toulouse Purpan du 4 juin 2019

VU l'avis du Conseil de la Faculté de Médecine Toulouse Rangueil du : 17 juin 2019

VU l'avis de la Commission de la Formation et de la vie Universitaire du : 18 juin 2019

VU l'approbation du Conseil d'Administration

CHAPITRE I ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 1 :

LES ENSEIGNEMENTS THÉMATIQUES	LES ENSEIGNEMENTS INTÉGRÉS
UE MICROBIOLOGIE INFECTIOLOGIE (Sem 5)	UE REIN ET VOIES URINAIRES, APPAREIL GENITAL MASCULIN (Sem 6)
ANGLAIS (Sem 5 et 6)	UE TISSU SANGUIN (Sem 6)
UE BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES (Semestre 5 et 6)	UE IMMUNO -PATHOLOGIE, IMMUNO-INTERVENTION (sem 6)
UE BIO PATHOLOGIE TISSULAIRE (Semestre 6)	UE HORMONOLOGIE REPRODUCTION (Sem 6)
PHARMACOLOGIE (Semestre 5 et 6)	UE SYSTEME NEUROSENSORIEL-PSYCHIATRIE-TETE ET COU (Semestre 5)
UE GENETIQUE (Semestre 6) Année transitoire	
UE NUTRITION (Semestre 5)	

CHAPITRE II MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 1 :

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année. Les examens sont constitués d'épreuves terminales écrites et anonymes et/ou d'épreuves orales. Les questions peuvent porter sur l'Enseignement magistral et/ou l'Enseignement dirigé. Certaines UE peuvent également contenir un contrôle continu ou partiel.

Les examens se feront sous un format numérique avec support « tablettes » à l'exception des examens d'Anglais et de Physiologie ainsi qu'une partie des examens de Pharmacologie qui pourront rester sur support « Papier ».

Les examens sur papier comportent des questions rédactionnelles (QR) ou des questions à développement court (QDC).

Les examens sur tablettes comportent des questions indépendantes (QI) ou de dossiers progressifs (DP). Les questions sont posées sous forme de QCM (Questions à Choix Multiples) ou de QROC (Questions à Réponse Ouverte et Courte).

ARTICLE 2 : Organisation des épreuves

Les modalités des secondes sessions sont reconduites à l'identique de celles de première session lorsqu'aucune indication ne figure dans les tableaux.

EXAMENS du 1^{ER} SEMESTRE (S5) – PLSEM5I

UE MICROBIOLOGIE INFECTIOLOGIE SEMESTRE 5

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Bactériologie : Pr Oswald/Dr Dubois/Dr Massip/Dr Floch DP ou QI (35 QCM et/ou QROC) 3 CC papier	50'	2h30	/20 /17 /3	PLS5012 PLS5012E1
Parasitologie /Dr Cassaing/Dr Fillaux 40 QCM sous forme de QI et/ou de DP 3 CC t	50'		/20 /17 /3	PLS5013 PLS5013E1 PLS5013E2 PLS5013E3
Virologie : Dr Sauné/Dr Berry 4 DP (40 QCM au total) CC (1 à chaque séance ED) : QROC	50'		/20 /17 /3	PLS5011 PLS5011E1 PLS5011E2 M1-PLS5011 PLS501M
			Total / 60	

UE COMMUNICATION EN ANGLAIS SEMESTRE 5

Nature des épreuves	Durée	Notation	Codes Apogée
MP Baduel/ C Baranger 3 ECTS			
Épreuve orale (CC 50%) - présentation orale en équipe - compréhension de l'oral	1h	/10	
Examen terminal écrit (50%) format papier - commentaire de données chiffrées & essay	1h30	/10	
		Total /20	
2^{ème} Session juin-juillet (100%): Commentaire de données chiffrées & Essay	1h30	/20	

Option théâtre : possibilité de valider l'UE par l'option théâtre / Erasmus : 100% examen terminal

UE PHARMACOLOGIE MEDICALE SEMESTRE 5 [PLS505M]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Pharmacologie* : Pr Agnès Sommet				
10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP	15'		/8	PLS505ME1
Cas clinique avec 1 Question rédactionnelle ou question à développement court.	30'		/8	
Oral sous forme de présentation au cours de l'ED maladies dues aux médicaments			/4	PLS505ME2
			Total /20	

* Les questions portent pour les 2 sessions sur l'ensemble du programme traité en cours et ED

La Pharmacologie médicale n'est pas délibérée au 1^{er} semestre : les notes des semestres 5 et 6 sont cumulées et délibérées au semestre 6

UE NUTRITION SEMESTRE 5

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Nutrition : Pr Ritz				
2 DP (avec 6 QCM et QROC chacun)	30 minutes		/15	
Contrôle Partiel en ED (5 QCM)			/5	
			/20	

UE SYSTEME NEUROSENSORIEL- PSYCHIATRIE- TETE ET COU SEMESTRE 5

L'UE Matières fondamentales et l'UE Sémiologie sont validées de manière indépendante

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
UE MATIERES FONDAMENTALES PLS6061/80				
Histologie : Pr Courtade-Saidi / Dr Basset 7 QI (QCM)	10'		/10	<u>PLS60611</u> PLS60611E1 PLS60611E2
Anatomie : Pr Lopez/Pr Chaynes QI : 20 à 30 (QCM et/ou QROC)	40'		/20	<u>PLS60612</u> PLS60612E1
Anatomie Radiologique : Pr Cognard/ Pr Bonneville 10 QI sous forme d'images à légènder	15'	1h20	/10	<u>PLS60613</u> PLS60613E1
Physiologie : Pr Tack/Dr Gasq/Dr Simonetta-Moreau Contrôle Continu à chaque séance ED (3 séances, 20 QCM au total)	15'		/20	<u>PLS60614</u> PLS60614E1
5 à 10 QI (QCM) + Carte conceptuelle / Epreuve papier	60'		/10 /15	A créer ?
Biophysique : Pr BERRY QI ou DP : (10 QCM OU QROC°)	20'		/10	<u>PLS60615</u> PLS60615E1
UE SEMIOLOGIE PLS6062/70				
Neurologie : Pr Olivot/Pr Larrue 1 DP avec 5 QCM + 10 QI	20'		/20	<u>PLS60621</u> PLS60621E1
Psychiatrie : Pr Birmes /Pr Schmitt 2 DP de 7 QCM chacun	20'		/20	<u>PLS60622</u> PLS60622E1 PLS60622E2
ORL : Pr Deguine /Dr De Bonnecaze 7 QI (QCM)	10'	1h10	/10	<u>PLS60623</u> PLS60623E1
CMF : Pr Lauwers 7 QI (QCM)	10'		/10	<u>PLS60624</u> PLS60624E1
Ophtalmologie : Pr Fournie /Pr Malecaze 7 QI (QCM)	10'		/10	<u>PLS60625</u> PLS60625E1

UE BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES SEMESTRE 5

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Code
Biochimie : Pr Levade /Pr Savagner 15 à 20 questions comprenant à la fois des QRM et des DP	40'		/20	

EXAMENS du 2ème SEMESTRE (S6)

UE ANGLAIS ET COMMUNICATION [PLS601M]

Format papier

MP Baduel/ C Baranger 3 ECTS				
Épreuve orale (CC 50%) - consultation médicale en équipe	10 min	/10		
Examen terminal écrit (50%) format papier Rédaction d'un abstract Essay en lien avec article de recherche	2h	/10		
		Total /20		
2^{ème} Session juin-juillet (100%) : Abstract & Essay	2h	/20		

Option théâtre : possibilité de valider l'UE par l'option théâtre / Erasmus : 100% examen terminal

UE REIN ET VOIES URINAIRES, APPAREIL GENITAL MASCULIN]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Anatomie : Pr Lopez-Pr Chaynes 10 à 20 QI (QCM)	30'		/20	<u>PLS5021</u> PLS5021E2
Radiologie : Pr Sans Dr Faruch 7 QI (QCM et/ou QROC)	15'		/10	<u>PLS5026</u> PLS5026E1
Histologie : Pr Courtade-Saidi/Dr Basset 7 QI de type QRM CP examen de lames	10'	Examen terminal	/10 /7 /3	<u>PLS5023</u> PLS5023E1
Néphrologie : Pr Chauveau /Pr Kamar 3 DP (3 à 5 QCM/dossier)	20'		/20	<u>PLS5025</u> PLS5025E1
Urologie : Pr Malavaud /Pr Huyghe 1 DP + 10 QI (QCM et/ou QROC)	30'		/25	<u>PLS5024</u> PLS5024E1
Physiologie : Pr Tack /Dr Marion Vallet Contrôle Continu à chaque séance ED 1 à 4 QDC et 1 carte conceptuelle DP Epreuve papier	60'	60 mn	/25 /10 /15	<u>PLS5022</u> PLS5022E2 CC PLS5022E1 DP
			Total /110	

UE TISSU SANGUIN [PLS506M]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Tissu Sanguin : Pr Recher 4 DP (5 QCM/dossier)	30'	30'	/40 Total /40	PLS506M E1 E2 E3 E4

UE GENETIQUE SEMESTRE 6

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Génétique Médicale : Pr Le Caignec /Dr Bieth 15 QI et 3 DP (4 à 6 questions chacun)	1h	1h	/30	

UE PHARMACOLOGIE MEDICALE [PLS603M] S5+S6°

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Pharmacologie* : Pr Agnès Sommet S5 : voir tableau semestre précédent S6 : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP Cas clinique avec 1 Question rédactionnelle ou 1 question a développement court	30' 30'		total/10 total/20 /8 /8 /4 /30	PLS505M PLS6031 PLS6031E1 PLS6031E2 PLS6031E3
Total année (S5+S6)			/40	PLS603M

* Les questions portent pour les 2 sessions sur l'ensemble du programme traité en cours et ED

UE BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE- [PLS602M]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Code
Biopathologie Tissulaire* : Pr Lamant /Dr Uro-Coste 7 DP (5 QCM/dossier) 15 QI (QCM)	1h	1h	/20	PLS602ME1 PLS602ME2
2^{de} session Biopathologie Tissulaire : Oral			/20	PLS602ME3

UE BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES SEMESTRE 6

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Code
Biochimie : Pr Levade Pr Savagner 15 à 20 questions sous forme QRM et/ou DP	40'		/20	
Biophysique : Pr Payoux 10 Questions (QRM ou QROC) sous forme QI ou DP	20'		/20	

UE HORMONOLOGIE/ REPRODUCTION [PLS604M]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Codes
Reproduction : Pr Parinaud 15 QI (QCM)	20'	1h35	/40	<u>PLS6041</u> PLS6041E1
Hormonologie-Histologie : Pr Courtade /Dr Basset 7 QI (QCM) Cp examen de lames	10'		/10 /7 /3	<u>PLS6042</u> PLS6042E1
Hormonologie Sémiologie : Pr Gourdy 15 QI (QCM)	20'		/20	<u>PLS6043</u> PLS6043E1
Physiologie : Pr Tack Contrôle Continu 1 à 4 QDC et 1 carte conceptuelle DP Epreuve papier	45' 60'		total/25 /10 /15	<u>PLS6044</u> PLS6044E1 CC PLS6044E2 DP
			Total /95	

UE IMMUNO-PATHOLOGIE, IMMUNO-INTERVENTION PLS605M]

Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation	Code
Immunologie : Pr Sailler/Pr Treiner 20 QI (QCM) et 1 DP (6 QCM)	45'	45'	/20	PLS605ME1 PLS605ME2

UE DE COMPETENCES CLINIQUES [PLSAN3D]/20

Nature des épreuves	Durée	Notation	Codes
Responsable : Pr BEYNE RAUZY ED patient simulé Thématique : médecine et société, Initiation à la qualité et pertinence des soins	1 à 2 séances de 1h	Validation présentiel qui conditionne la validation du stage note /20 sur travail lors ED	<u>PLSCC30</u> PLSCC30E1VA PLSCC30E2/20
ED examen clinique Se fait sur mannequin au centre de simulation ITSIMS	1 à 2 séances de 1h	Validation présentiel qui conditionne la validation du stage	<u>PLSCC31VA</u> PLSCC31E1
2 Stages de maîtrise clinique - 1 ^{ère} période : novembre - 2 ^{ème} période : janvier - 3 ^{ème} période : juin	4 semaines temps plein	Validation présentiel étudiant en stage qui conditionne le passage en DFASMI	<u>PLSCC32</u> PLSCC32E1VA PLSCC32E2 VA
Evaluation des compétences cliniques lors de chaque stage à l'aide de grilles standardisées.	10-20 minutes	Notation lors de chaque stage	<u>PLSCC33/20</u> PLSCC33E1/10 PLSCC33E2/10

La présence aux enseignements dirigés et pratiques de simulation est obligatoire.

Toute absence non justifiée aux Enseignements dirigés de simulation, entraîne l'impossibilité de validation du dernier stage de maîtrise clinique. Tout justificatif devra être remis dans un **délai de 5 jours** à compter de l'absence (au service de la scolarité). En cas de **non validation du stage** par le jury de première session, l'étudiant devra effectuer **un nouveau stage** durant l'été et réaliser un examen clinique supervisé au chevet du patient. La durée du stage est laissée à l'appréciation du Responsable de

stage et du jury. Elle est modulée en tenant compte des raisons de la non validation du stage (nombre d'absences, investissement insuffisant, acquis insuffisant...). Elle ne pourra excéder 3 semaines.

Une absence de validation du stage en seconde session sera sanctionnée d'un **redoublement**.

Les étudiants en mobilité ERASMUS, seront évalués sur leur lieu de stage. En cas de non validation de ce stage l'étudiant devra effectuer un nouveau stage durant l'été et réaliser un examen clinique supervisé au chevet du patient. La période du stage ne pourra excéder 3 semaine.

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (Cf Annexe)

La validation de 7 ECTS d'enseignement optionnel est obligatoire en fin de DFGSM3.

(cette validation peut se faire en DFGSM2 ou 3. Si des UE entières validées n'ont pas servi pour le DFGSM elles peuvent être reportées en DFASM).

AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

La formation se déroule sur 2,5 journées. La validation se fait en présentiel par mise en situation sur mannequins à la fin de la formation.

En cas de non validation de l'AFGSU en DFGSM3, l'étudiant devra se présenter à une nouvelle session en DFASMI.

ARTICLE 3.

LES NOTES ÉLIMINATOIRES

a) Elles s'appliquent aux épreuves écrites de chaque UE des enseignements thématiques **ET** intégrés

Elles correspondent à une **note strictement inférieure à 6 sur 20 pour chaque UE et chaque discipline composant une UE**

VALIDATION DES ACQUIS

ADMISSION A LA 1^{ère} SESSION D'EXAMEN

Pour être déclarés admis à la 1^{ère} session des examens organisés aux premier et second semestre, les candidats doivent :

- S'être présentés à l'ensemble des épreuves (toute absence vaut 0).
- Obtenir la moyenne à toutes les UE d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés *.
- Ne pas avoir obtenu de note éliminatoire dans une discipline d'une UE
- Avoir validé leur présence aux stages de maîtrise clinique et obtenu une note de compétence clinique supérieure ou égale à 10/20

* **Une compensation semestrielle** permettant la validation d'un semestre alors que tous les UE de ce semestre n'ont pas été validés par l'obtention de la moyenne s'applique selon les règles suivantes :

- **la moyenne générale** obtenue sur le semestre est supérieure ou égale à **10/20**
- **la moyenne de chaque UE** non validée est supérieure à **8/20**

NON ADMIS A LA 1^{ère} SESSION D'EXAMEN

1/ Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE avec une note globale égale ou supérieure à la moyenne et une note éliminatoire au moins dans une des disciplines.

2/ Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE avec une note globale inférieure à la moyenne

Dans ces deux cas, les étudiants doivent repasser les disciplines dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à la moyenne ou une note éliminatoire. Ils conservent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la 1^{ère} session.

3/ Les étudiants n'ayant pas validé les stages cliniques : absence non justifiée aux stages ou note de compétence clinique inférieure à 10/20.

Ils doivent effectuer un stage de rattrapage de durée équivalente durant l'été pendant lequel ils seront évalués pour les compétences cliniques.

SECONDE SESSION

- Les candidats ayant obtenu, dans une UE, une note inférieure à la moyenne non compensée par la moyenne générale semestrielle ou une note éliminatoire, doivent obligatoirement se présenter en seconde session.
- Les candidats conservent le bénéfice des UE dans lesquels ils ont obtenu la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut 0.
- Les modalités d'examen sont en général les mêmes que celles de premières sessions, sauf explicité dans le tableau.
- Les notes de contrôle continu ou partiel supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la seconde session.
- Les règles de compensation sont identiques à celles de première session.

ADMISSION EN DFASMI ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT.

a) Admission en 4^{ème} année :

Pour être déclarés **admis en DFASMI**, les candidats devront obligatoirement avoir validé:

- * L'intégralité des UE.
- * Le stage de maîtrise clinique

Aucune dette ne sera acceptée pour le passage en DFASMI

b) Conditions de redoublement :

L'étudiant qui redouble conserve :

* Le bénéfice des UE acquises (seules les UE pour lesquelles **toutes** les disciplines ont été validées se conservent d'une année sur l'autre).

- * Le stage de maîtrise clinique

ARTICLE 4

PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants concernés doivent adresser leur demande à la Mission Handicap de l'Université, de préférence au moment de l'inscription ou au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire). Ils doivent constituer un dossier médical auprès du médecin désigné par le Président de l'Université et agréé par la CDAPH31. Ce médecin émet alors un avis sur les aménagements d'études et d'examens. Le Président de l'Université décide de l'attribution des compensations proposées.

ANNEXES : MCC UE OPTIONNELLES

Validation obligatoire

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) ne sera délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé 6 ECTS d'enseignements optionnels qui devront être capitalisés au cours du premier cycle.

Calcul des ECTS

- Plus de **7 ECTS** validés en DFGSM2&3, donnent droit à une capitalisation du surplus pour le second cycle.
- 1 ECTS = 8 à 10 heures de cours

Liste des optionnels

- **EPS : 5 ECTS** : 1 examen en fin d'année et/ou contrôle continu, en fonction du support d'APSA. **(activité physique sportive et artistique) une seule activité choisie sur l'année.**
- **Anglais : 4 ECTS** - Anglais de communication : préparation à la mobilité

Nature des épreuves	Durée	Notation
CC 100%		Total /20
- 1 oral (dialogue en interaction)	20 mn/gpe	/10
- 1 écrit (lettre de motivation)	1h30	/10
2^{ème} session 100%		Total /20
Lettre administrative	1h	
Entretien individuel	15 mn	

- **U.E : Initiation à la Pédagogie pour les étudiants en Médecine:**

Nature des épreuves	Durée	Notation
Contrôle continu : (5 séances à 2 points) : L'étudiant formalise son projet d'enseignement à l'aide d'une carte conceptuelle. Le document crée lors de la première session est ensuite implémenté après session. Cette carte conceptuelle est donnée aux enseignants au plus tard 72 heures après chaque session.		/10
Sommatif : sous forme rédactionnelle. Durée de 2 heures en 2 parties : - Résolution d'un ou deux problèmes(s) pédagogique(s), noté sur (25 points) - Résumé du individuel finalisé dans un format qui est indiqué le jour de l'examen (15 points)	2 heures	/40 /50
Examen validé à 30/50 (soit 12/20). Pas de note éliminatoire		
Documents de travail et ordinateur avec connexion internet autorisés lors de l'examen		
2^{ème} session La note de contrôle continu est conservée La partie sommatif est passée dans les mêmes conditions		

- Pas de frais d'inscription à payer
- **U.E. dans le cadre du Master 1 (parcours corps de santé) : 6 ECTS**
 - Le choix de ce type d'UE fait partie d'un projet global de validation d'un master 1 complet.
 - Frais d'inscription payants

- **TUTORAT : 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
- **TRAVAIL D'INTERET GENERAL : 1 à 3 ECTS** : La validation se fait sur dossier
Téléthon, Hôpital sourire, Sidaction, membres de bureau d'associations (ex : TECT 3 ECTS), actions humanitaires, E-respect..
- **STAGE ASH** (2 ECTS si stage entre 15j et 31j et 3 ECTS si stage >1 mois)
- **SERVICE SANITAIRE EN SANTE** : Validation de 6 ECTS - évaluation sur tablette à la fin de la semaine de séminaire sous forme de 20 QI /20 minutes avec 1/3 sur les cours indifférenciés, et 2/3 sur la thématique choisie (donc 4 examens différents).

- **ATELIER DE RAISONNEMENT CLINIQUE – TECT : 3 ECTS**

Disciplines	Natures des épreuves	Durée	Notation
"Atelier de Raisonement Clinique - TECT -	8 CC de 10 QCM chacun	4h	16 points
	8 TD (note présentielle et participation)	12h	4 points

Pour être validée, cette UE doit être choisie en DFGSM2 et être suivie en DFGSM 2 et 3.

- **UE Stage de recherche pour les étudiants admis par une passerelle et ayant déjà acquis un M1 (2 mois maximum) : 2 ECTS**

La Présidente de l'Université Paul Sabatier
05 SEP 2019

Régine ANDRÉ-OBRECHT

